

Nature Comminges



*Connaitre, Aimer et Préserver
la Nature*

N° 15. Juin 2015

BULLETIN D'INFORMATION DE
L'ASSOCIATION NATURE COMMINGES



Le Grand-Tétras

Actions 2014 et 2015



Photo : Joël Duvernay

Prix : 3 €

Le Grand-Tétras

Bulletin d'information de l'Association NATURE COMMINGES

Association agréée pour la protection de la nature et du cadre de vie

L'Association Nature Comminges

Nature Comminges est une association Loi 1901 agréée pour la protection de la nature et du cadre de vie en Haute-Garonne par arrêté Préfectoral du 31/07/1996. Elle est ouverte à toutes les personnes qui souhaitent s'investir en faveur de la nature et de notre environnement.

Préserver signifie d'abord connaître

Depuis vingt ans, l'Association Nature Comminges suit l'évolution des milieux naturels en Comminges. Elle étudie, surveille les conséquences des activités de l'homme sur la nature. La vigilance et les actions de Nature Comminges permettent de dénoncer ou d'infléchir certains projets aux conséquences néfastes pour l'environnement. La prise en compte des contraintes écologiques permet, sans contrarier une évolution équilibrée de notre société, de sauvegarder le cadre de vie ou les milieux naturels que nous léguerons à nos descendants.

L'Association Nature Comminges œuvre pour :

« LA PROTECTION, LA SAUVEGARDE, L'ENRICHISSEMENT et la CONNAISSANCE de la NATURE dans le Comminges. Elle contribue aussi à L'INFORMATION et à L'EDUCATION en matière de protection de la nature : CONSERVATION de la FAUNE, de la FLORE, des SOLS, des EAUX, des SITES et des PAYSAGES » (Article 2 des Statuts de l'Association). Nature Comminges intervient sous toutes les formes légales possibles. Elle veille en particulier à l'application des lois et des règlements de notre pays ou de la Communauté Européenne, trop souvent ignorés ou mal appliqués.

Nature Comminges n'agit pas seule

Nature Comminges est membre de la Fédération Régionale des Associations de conservation de l'Environnement de MIDI-PYRENEES (FNE Midi-Pyrénées), affiliée à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT. Elle a participé à la création de plusieurs associations dans le Comminges et travaille en étroite collaboration avec les associations régionales, de montagnards, pêcheurs, agriculteurs, associations de communes, professionnels de la montagne des Pyrénées.

Un travail constant, indépendant, mené dans un esprit de dialogue, nous a permis d'œuvrer à la mise en place d'une coordination associative pyrénéenne pour défendre la cohabitation entre les activités humaines et la faune sauvage. L'association a également élargi son action à d'autres problématiques comme la prévention des pollutions de l'air, de l'eau, des sols, mais aussi à la gestion des déchets.

Photographie de couverture: Pic epeiche au nid et son petits (Joël DUVERNAY).

Adhésion à NATURE COMMINGES - Tarifs 2015 :

- Cotisation..... 16,00 €
- Cotisation enfants 4,00 €
- Cotisation chômeurs, étudiants,
et membres adultes d'une même famille ... 8,00 €

Règlements à adresser à :

Monsieur Christian LAMOUREUX, Trésorier,
48 bis Av. François Mitterrand - 31800 SAINT-GAUDENS
par chèque bancaire à l'ordre de
l'Association Nature Comminges.

L'adhésion débute au 1^{er} janvier de l'année en cours et comprend l'envoi gratuit par mail ou par courrier (sur demande) du bulletin « LE GRAND-TÉTRAS ».

SOMMAIRE

- Activités naturalistes pp. 3-9
- Actions de veille écologique pp.10-26
- Actions juridiques en cours..... pp.27-29
- Actions de sensibilisation pp.30-32
- Perspectives pour 2015-2016 pp.33-35



Siège social :

48 bis avenue François Mitterrand
31800 SAINT-GAUDENS

Tél: 05-61-95-03-70

E-mail : info@nature-comminges.asso.fr

Site : www.nature-comminges.asso.fr

Rédaction, photographies et dessins:

Roland COURET, Régine et Serge GOUSSE, Philippe FALBET, Guillaume CASTAING, Anne Marie LEFEVRE, Gilbert VERGÉ-BORDEROLLE, Marc ENJALBAL, Françoise LOMBARD, Henri FETE, Williams FONDEVILLA, François PELLISSA, Yvan PUNTOUS, Martin WITTLE.

Hommages

Nos pensées vont vers plusieurs personnes, adhérentes ou sympathisantes, qui s'en sont allées sur la pointe des pieds depuis la parution de notre dernier numéro, en... 2012 ; ce bulletin de liaison 2015 est l'occasion de leur renouveler un hommage appuyé.

Manuel JUAN nous a quitté fin 2012. Plusieurs générations d'élèves ont salué l'enseignant de physique-chimie du lycée de Saint-Gaudens ; nous avons toujours plaisir à le retrouver lors des animations « nature » de la Journée Verte organisée par le Foyer Rural des Frontignes où il laisse un grand vide.

Nous garderons également le souvenir ému de **Marie-Aude PRADERE** de Sengouagnet, amoureuse de la nature, à qui nous tenons à rendre hommage pour sa générosité. Notre récente exposition sur les forêts commingeoises lui est dédiée.

Enfin, nous avons eu également la douleur d'apprendre fin 2013 le décès de **Ninon SPAGNOLI** de Saint-Aventin. Militante de longue date qui avait participé aux luttes contre le camp du Larzac, auto-stoppeuse infatigable, elle avait mis sa culture et sa générosité au service d'actions sociales et écologiques ; nous garderons en mémoire sa gentillesse et son sens de l'humour, en particulier lors d'un retour d'une Assemblée générale en 1999 en Barousse.

Bienvenue à Philippe et à nos stagiaires !

Nous avons le plaisir d'accueillir une stagiaire préparant un Brevet professionnel et des stagiaires de l'ENSAT. L'association Nature Comminges souhaite renforcer son réseau de bénévoles, en tentant aussi de créer un poste de salarié. Tâche difficile en ces temps d'austérité !

Sandrine LENGELLÉ est Directrice de l'Association pour l'Animation Montagnarde du Biros en Ariège. Elle organise, avec son compagnon, des séjours en montagne pour des adolescents. Elle a décidé de prendre un congé de formation professionnelle et va s'installer dans le Comminges pour préparer un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports, dans le domaine de l'Éducation vers un Développement Durable, durant l'année 2015-2016. Elle suivra une formation théorique à hauteur de 600.h annuelles à partir du mois de novembre prochain à Colomiers. Pour le reste, elle a souhaité effectuer un stage au sein de Nature Comminges en se rendant disponible pour monter des projets, organiser des manifestations, rencontrer des élus, aller dans les écoles, etc. Très attachée à la montagne, elle est intéressée par les problématiques liées à la forêt et à la protection des animaux sauvages ; elle pourrait prospecter pour des subventions (DDJS, etc). C'est avec grand plaisir que nous avons souhaité appuyer sa motivation et son dynamisme !

Philippe FALBET est membre bénévole du réseau Forêt de France Nature Environnement depuis plusieurs années. Il s'est investi dans les travaux du Groupe d'Étude des vieilles Forêts Pyrénéennes et anime un site internet (vieillesforets.com).

Naturaliste auto-didacte, titulaire d'un BTS de tourisme, il a souhaité rejoindre Nature Comminges en 2014 ; nous avons rapidement envisagé la possibilité d'un contrat salarié afin de renforcer la veille écologique sur les vieilles forêts de montagne, animer une base de données naturalistes informatisée et développer des actions d'éducation à l'environnement. Malheureusement, la réalisation de ce projet a été assez longue. Il a fallu essuyer un refus de Pôle Emploi. Heureusement, nous avons pu créer un poste de salarié grâce à notre fédération régionale FNE Midi Pyrénées et Philippe est détaché dans le Comminges depuis juin 2015, dans le cadre d'une convention passée entre la fédération régionale et l'association. Nous avons intégré diverses subventions gérées passées dans le cadre de partenariats (voir p.34-35) et d'autre part les frais de déplacement et de salaire.

Tous nos vœux accompagnent Philippe ; nous ferons le maximum pour la réussite de ce poste et du projet de Sandrine ; mais nous n'oublions pas non plus cinq stagiaires de l'ENSAT, **Julie ALLAVENA, Jean HEITZ, Emma LANGEVIN, Ophélie PERDRIEAU, Geoffroy WEISS**, qui vont travailler dans le cadre d'un projet tutoré, sur les impacts environnementaux de la réouverture de la carrière d'Arguenos.

La rédaction

Renouvellement de notre agrément pour la protection de la nature et du cadre de vie.

3 Septembre 2013

Notre demande de renouvellement de notre agrément transmise le 28 juin 2013 a reçu un avis favorable des services de l'État. Par arrêté du 3 septembre 2013, les services de la Préfecture de la Haute-Garonne ont reconduit notre agrément pour 5 ans.

L'administration a souligné :

-la mise en œuvre d'actions qui prouvent que l'association œuvre à titre principal pour la protection de l'environnement (connaissance, prospection, protection des espèces, éducation à l'environnement, participation au débat public, veille écologique, protection et gestion de milieux naturels, publication d'un bulletin annuel) ;

-la déclaration de 101 adhérents (2012), dont 82 en Haute-Garonne ;

-un fonctionnement conforme aux statuts ;

-Une activité non lucrative, une gestion désintéressée, et des garanties de régularités en termes financiers et comptables.

■ INVENTAIRES

Atlas écologique des Lépidoptères, Rhopalocères (papillons de jour) et Zygènes de Midi-Pyrénées

Finalisation en 2014

Depuis 2009, l'association Nature Comminges participe à ce programme d'Atlas écologique sur les papillons de jour. Il s'agit du premier outil permettant de dresser un état des lieux des connaissances sur ce groupe faunistique dont on ne disposait que de connaissances partielles et aucun bilan récent dans la région.

Le programme d'action s'est déroulé en quatre phases (2008-2014) coordonnées par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées. Marc Enjalbal a assuré, pour Nature Comminges, le suivi sur le Sud de la Haute-Garonne. Le travail a consisté dans la collecte de données, l'observation et l'analyse cartographique ou écologiques de données relatives aux espèces. Des sorties de formation ont été organisées par l'association pour aborder les questions de méthodologie, d'identification et de biologie des principales espèces rencontrées.

Ce travail a permis de faire de nombreuses observations de papillons, principalement en Comminges, en Barousse, ainsi que sur les prolongements du plateau de Lannemezan.

Une cartographie de la répartition des espèces des papillons de jour et zygènes, par maille 10X10 km, dans la région Midi-Pyrénées est disponible.

Près de 200 espèces de Rhopalocères et de 28 espèces de zygènes (appelés communément papillons de jour) sont recensées en Midi-Pyrénées, soit près de 75 % des espèces connues en France métropolitaine.

La région comporte une grande diversité de milieux et un large éventail de conditions climatiques permettant le développement d'un grand nombre d'espèces depuis les espèces thermophiles (aimant la sécheresse), jusqu'aux espèces montagnardes, en passant par les espèces forestières.

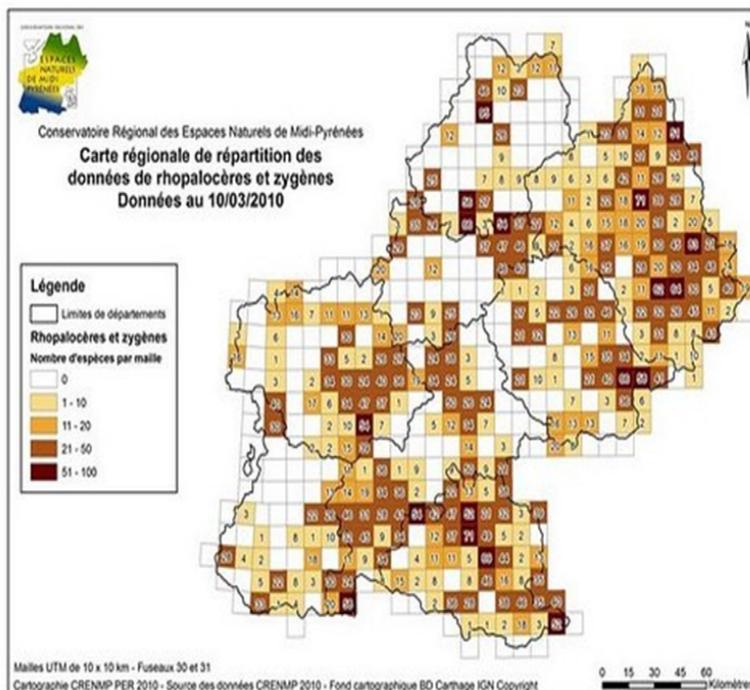
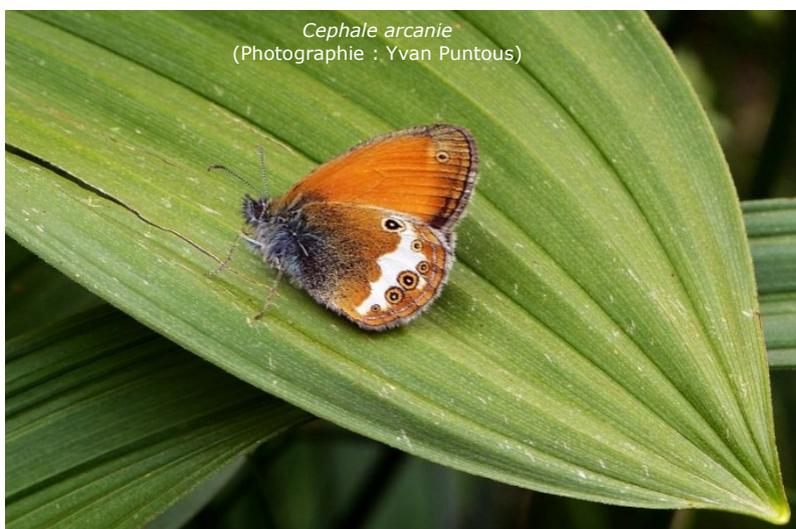
Cet Atlas en cours de publication, permettra d'obtenir un outil d'a-

Activités naturalistes

Bilan des suivis naturalistes et des démarches réalisés au cours des années 2014 et 2015.

-analyse et d'alerte pour identifier les espèces remarquables et/ou menacées à l'échelle locale, ainsi que les biotopes qui leurs sont associés. Ceci permettrait l'élaboration d'une politique visant à la protection de ces habitats.

Il favorisera aussi la création ultérieure d'une liste d'espèces patrimoniales des papillons de jour de Midi-Pyrénées ; on pourra ainsi disposer d'un outil de sensibilisation sur des espèces appréciées du public mais mal connues.



GESTION

Photo Y.Puntous



Photo W.Fondevilla



En trois ans, les membres de Nature Comminges n'ont pas ménagé leurs efforts pour protéger la zone humide marécageuse de Sauveterre de Comminges, afin de mettre en œuvre les engagements du Contrat Natura 2000 que le propriétaire a signé avec l'État.

Nous avons toujours plaidé la cause de cet habitant auprès des services de la Direction Départementale des Territoires et de l'animateur du site.

Nous avons provoqué, à sa demande, une réunion de terrain du 7 novembre 2013 avec tous les acteurs (scientifiques, associatifs et institutionnels), pour faire le point sur le suivi de la population de Cuivré des Marais (2009, 2010, 2011, 2013), ainsi que sur la gestion agricole de ses parcelles.

Enfin, compte tenu de sa réticence pour engager des travaux de fauche tardive, sans avoir l'assurance d'être rapidement remboursé, nous avons délibéré (30/11/2014) pour lui octroyer en toute confiance une avance, tout en relayant auprès de l'État ses exigences de remboursement rapide et de réception des travaux sur facture acquittée (conditions figurant sur son Contrat Natura 2000).

Tout cela sans oublier aussi les sorties pédagogiques pour le grand public coordonnées par Henri Fête et la réalisation d'un panneau présentant les enjeux du site sur le stand de l'association lors des manifestations publiques.

Suivis ornithologiques

Dans la continuité de ses actions en faveur des galliformes de montagne, Nature Comminges a participé au Plan de Protection du grand-tétras ; elle a contribué à la mise en place d'un secteur de protection autour d'une aire de Gypaète barbu sur Saint-Béat.

Déclinaison du Plan national grand-tétras

La stratégie de l'Etat en vue de la conservation du grand-tétras (*Tetrao urogallus.L*), a été approuvée à l'issue la consultation publique sur le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Cette stratégie a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature, du 8 juin au 8 juillet 2011.

La mise en œuvre d'une stratégie « globale » à l'échelle nationale et sa déclinaison dans les divers massifs occupés par les deux sous-espèces *tetrao urogallus major.L* (Vosges, Jura, Cévennes) et *tetrao urogallus aquitanicus.L* (Pyrénées), est une décision importante qui doit donner lieu à une véritable reconnaissance institutionnelle de la conservation de cette espèce emblématique, dont la situation appelle la mise en œuvre volontariste d'une politique spécifique de gestion et de conservation de ses habitats.

Le point de crispation reste la chasse, puisqu'aucun des scénarios proposés par les associations de protection de la nature (protection stricte dans les Pyrénées, ou moratoire de 5 ans) n'a été retenu par l'État en raison de la forte mobilisation des fédérations des chasseurs de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées. A suivre...

Photo S.Gousse



Protection d'une aire de Gypaète barbu

En Europe, on dénombre moins de 200 couples de gypaètes barbus dont 152 couples sont localisés dans le massif pyrénéen franco-espagnol. À savoir que la Haute-Garonne abrite deux couples de cette population de vautours dont un sur le territoire de Saint-Béat. Dans le cadre d'un plan national d'action, validé par le ministère de l'écologie, et suite à une démarche de concertation locale sur le canton de Saint-Béat menée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Pyrénées Vivantes, Nature Comminges comme 12 signataires a acté en mars 2014 une convention de gestion consacrée à ce rapace, rare et menacé. Romain Vial, chargé de mission auprès de la LPO, a animé des discussions entre les acteurs locaux qui ont compris les enjeux et toute l'importance de préserver la zone de reproduction du couple de gypaète qui se trouve sur leur territoire.

Cette convention vient ainsi formaliser les accords négociés avec la Communauté de communes du canton de Saint-Béat et les deux communes concernées, les parapentistes du club «les Ailes du Mourtis» et les chasseurs de Saint-Béat afin de préserver la quiétude de la zone en question. C'est avec l'appui de l'Office national des forêts, de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, et l'association Nature Comminges que cette convention a pu aboutir.

Il est à noter l'échec de la nidification du Gypaète sur Saint-Béat, mais un autre couple présent sur le luchonnais semble avoir réussi (1 oiseau au nid depuis une trentaine de jours – 54 à 58 temps d'incubation).

Venez découvrir la ferme de Solamoure !

En 2010, après une rupture du bail agricole avec un agriculteur en 2010, Monsieur Julien Bisognin, propriétaire d'une ferme à Coueilles et adhérent de Nature Comminges, s'est rapproché du Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, pour gérer écologiquement 20 hectares de prairies, et organise des actions pédagogiques lors des journées du patrimoine au mois de septembre.

Le site de la ferme de Solamoure est situé sur la commune de Coueilles, près de l'Isle en Don.

Les milieux ouverts de cette ancienne ferme, jadis exploitée en polyculture, ont été entretenus depuis une vingtaine d'années par pâturage extensif ou par fauche sans aucun apport d'intrants.

Le site actuel correspond à un milieu bocager qui s'étend sur environ 20 hectares, dans un paysage de coteaux. On y rencontre des prairies de fauche, des pelouses, un parcours de landes, des boisements et un ensemble de haies bien conservées.

Le corps de ferme a été récemment restauré dans le respect de l'architecture et des matériaux locaux. Les spécificités du patrimoine bâti ont été conservées, notamment des murs en brique de terre crue et en pierres, un four à bois, ainsi que la charpente en bois... Une mare a également été restaurée et l'eau de pluie de la toiture s'y déverse. Cet ensemble vernaculaire du début du XIXe siècle, bien implanté au sein du paysage, a donc été labellisé par la « Fondation du patrimoine ». Chaque année, le site est ouvert au public dans le cadre des journées du patrimoine.

Ce site constitue une zone préservée et enclavée au sein d'un territoire agricole où dominent les cultures, le plus souvent conduites de façon intensive.

L'intérêt écologique du site réside dans la présence de prairies de fauche thermo-atlantique et de pelouses mésophiles qui présentent des cortèges floristiques diversifiés. Parmi les espèces remarquables, on note la présence de l'Ophrys de Gascogne (*Ophrys vasconica*), une orchidée rare en Midi-Pyrénées, qui se développe sur certaines pe-

louses, ainsi que de l'Orchis grenouille (*Dactylorhiza viridis*) s'épanouissant dans un secteur frais d'une prairie de fauche thermo-atlantique.

Ces milieux ouverts et les fourrés arbustifs et les haies accueillent le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), un papillon protégé en France, qui s'y reproduit, et d'autres espèces remarquables comme l'Azuré du Serpolet ou le Thécla du prunellier (papillon rare). Ces zones représentent aussi un enjeu pour la reproduction d'oiseaux dont la Pie grièche.

Enfin, la configuration de ce site, ainsi que la présence d'une mare et de sources, sont potentiellement favorables à d'autres enjeux naturalistes, dont notamment pour les chiroptères et les amphibiens.

En 2012, Marc Enjalbal a commencé à fréquenter le site lors d'une sortie au mois de mai, dans le cadre de notre participation à l'Atlas régional des papillons de jour. En Juin 2012, suite aux inventaires réalisés et aux enjeux recensés sur le site, Marc a proposé à Julien d'animer une sortie de découverte sur la biodiversité chaque année, au mois de septembre, à l'occasion des Journées du patrimoine, et de signer pour 6 ans une convention de gestion avec le Conservatoire des espaces naturels de Midi-Pyrénées. Les enjeux et objectifs de gestion envisagés sont de conserver les populations de papillons protégés ou rares (Damier de la Succise, Azuré du serpolet et Thécla du prunellier), la diversité des habitats naturels ouverts et semi-ouverts (pelouse, ourlet et milieu arbustifs) favorable à l'avifaune, maintenir des pelouses et des prairies de fauches diversifiées en plantes, conserver la mare avec un ¼ de la surface sans végétation aquatique enracinée.



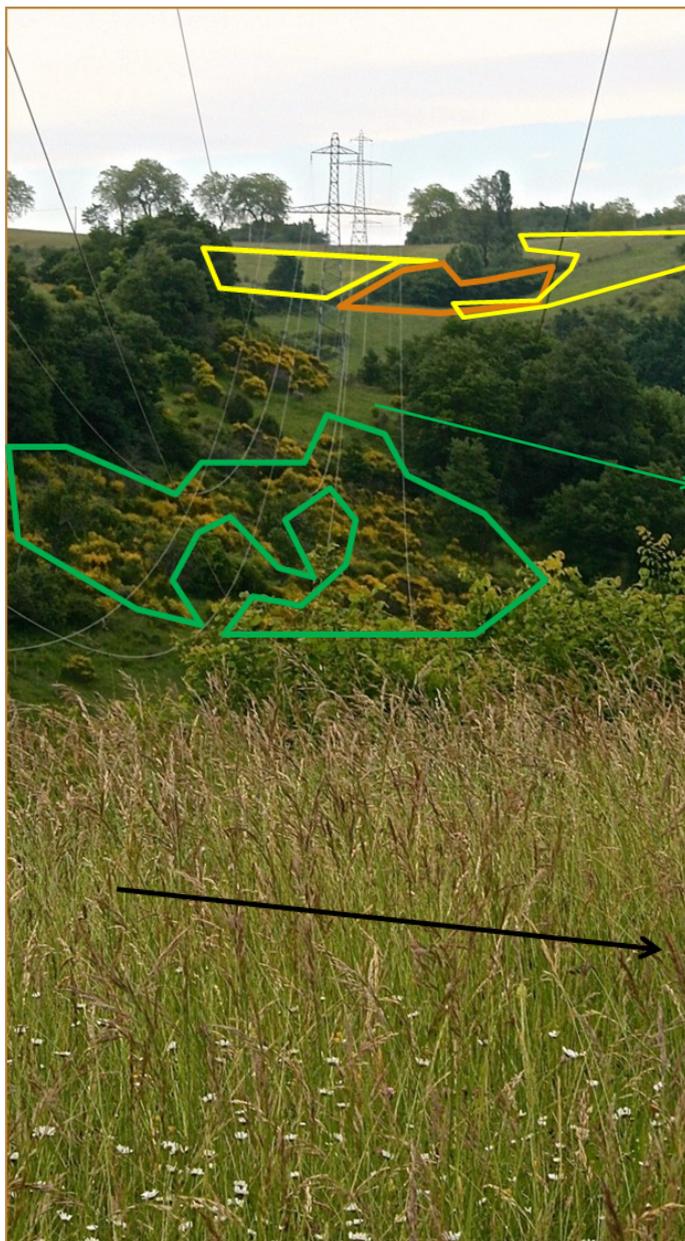
Thecla du Prunellier



Damier de la Succise



Ophrys de Gascogne
(*O. vasconica*)
Photo : Marc Enjalbal



Pelouse calcicole à Brome érigé, ourlet à Brachypode et Origan:

Forte diversité floristique avec de nombreuses orchidées et un enjeu concernant les papillons (Damier de la succise et Azuré du serpolet).

Fourrés arbustifs et haies et Lande à Genêt d'Espagne :

enjeu pour les oiseaux (reproduction de nombreuses espèces dont la Pie grièche. Présence du Thécla du prunellier (papillon rare).

Prairie de fauche naturelle :

forte diversité floristiques et entomologiques des prairies naturelles (papillons du Damier de la Succise, Orchis grenouille...).

L'entretien du site sera assuré par des actions de débroussaillage (et exportation de la matière) d'entités géographiques isolées et en voie de fermeture (colonisation par le ligneux) correspondant à des sites de reproduction du Damier de la succise.

Un objectif pour 2014 et 2015 a été de maintenir un habitat favorable à la reproduction du papillon. Favoriser les corridors et voies de passage entre les principaux secteurs où le papillon se reproduit (mettre en contact les diverses micro-populations de Solamoure.

Éléments fournis par Marc Enjalbal

Vue aérienne de la ferme de Soulamoure



Ours Brun :

Bilans de 2013-2014

1-Le groupe Ours d'A.N.C

L'Association Nature Comminges est partie prenante dans le Réseau Ours Brun avec plusieurs adhérents participant au suivi sur le terrain. En 2013, 2014 et actuellement, ANC a poursuivi sa participation à une douzaine de recherches réparties sur 6 circuits situés en Haute-Garonne et en Ariège.

Plusieurs circuits se sont soldés par un bilan positif (poils, croûtes, empreintes, griffades) ce qui récompense les participants des efforts accomplis.

Une réunion annuelle (en mars) organisée par l'Equipe Ours permet de nous fournir un bilan très détaillé du suivi.

Pour 2013 ce bilan est de **25 ours** identifiés mais avec malheureusement une oursonne trouvée morte en Espagne, soit 24 ours vivants répertoriés. C'est un ours de plus qu'en 2012 où 22 ours avaient été répertoriés, nombre revu à la hausse suite aux deux ours rajoutés après les derniers résultats génétiques connus fin 2013 ce qui portait le bilan à **24 ours**.

En 2014, une ourse avec deux oursons de 1,5 an ayant été repérée, 3 ours ont été rajoutés puisque présents en 2013, donc le bilan est passé à 28 ours en 2014.

Pour 2014, ce bilan a été de 31 ours identifiés, mais deux ours ont été retrouvés morts, l'oursonne Auberta et le mâle Balou issu du renforcement de la population en 2006, probablement foudroyé vu qu'aucune autre cause n'ait pu être mise en évidence lors de son autopsie. Balou portait toujours son collier émetteur, hors d'usage depuis longtemps mais qui n'avait jamais voulu s'ouvrir en fin de vie des batteries suite à une impulsion électrique automatique, collier qui a été retrouvé en amont du cadavre ouvert.

La seule chose qui ait pu provoquer l'ouverture serait le choc électrique dû à un coup de foudre. D'où la conclusion sur la mort de cet ours. Ce bilan pourrait être modifié en 2015 comme l'ont été ceux de 2012 et 2013.



Photo Y.Puntous

Belle empreinte de patte avant



Photo Y.Puntous

Mesure de piste d'ours pour une éventuelle exploitation

2-Bilan des prédateurs (depuis 2006)

Les mesures de protection du bétail et des ruchers, ajoutées au gardiennage et au regroupement des troupeaux pour la nuit, portent leurs fruits puisque l'augmentation du nombre d'ours n'a pas provoqué une augmentation des prédateurs comme certains le prédisaient, prédateurs qui, au contraire, sont en diminution significative.

De plus, les protections et les gardiennages permettent aussi de garantir troupeaux et ruchers contre d'autres prédateurs, et, notamment pour les brebis, le berger peut ainsi se rendre compte d'affections dont certaines pourraient souffrir et donc de les soigner en temps et heure. L'ensemble de ces faits ont été rapportés à la nouvelle Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

31 ours recensés dans le massif pyrénéen en 2014

Mâles : Pyros, Bonabé, Moonboots, Néré, Cannellito, Pélut, Pépite, S23Slo11 et S23Slo15 (oursons de Caramelles).

Femelles : Hvala, Sarousse, Caramelles, Caramellita, Nheu, Plume, Fadeta, Callisto, Isil, Boavi, Gaïa, Châtaigne, femelle indéterminée.

Indéterminés : trois oursons de l'année, deux de 1,5 an, 2 de 2,5 an. Et enfin Balou et Auberta.

Soulane et Noisette, 2 ourses non détectées en 2013, n'ont toujours pas été repérées en 2014. Au terme de cette seconde année d'absence de donnée, Soulane est considérée comme disparue. Pour Noisette, il est préférable d'attendre une année supplémentaire pour statuer sur son sort. En effet, une ourse accompagnée de 2 jeunes, de 1,5 an a été observée le 9 avril 2014 dans le val d'Aran. Hormis Hvala, Noisette était la seule femelle susceptible d'avoir des oursons en 2013 dans ce secteur.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de dossiers enregistrés	386	271	188	155	197	210	218	205
Dossiers imputés à l'ours	193	163	117	91	89	112	138	111
Dommages imputés à l'ours (nombre d'animaux)	221	319	155	146	167	176	272	171
Dommages imputés à l'ours (nombre de ruches)	40	24	40	25	28	29	4	2
Effectif minimum d'ours détectés	15	15	16	17	19	22	22	25 (-1)



Photo Y.Puntous

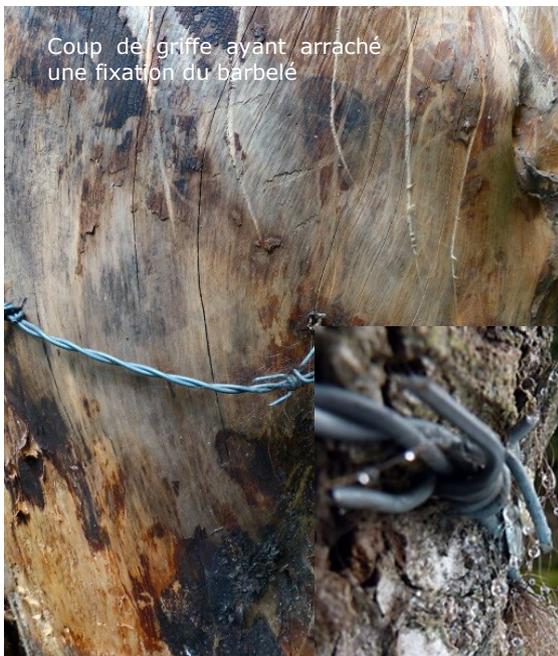
Protection de ruches à Herbe Soulette (09)

3-Une oursonne de trois/ quatre mois trouvée à Aubert dans le Val d'Aran

Le lundi 21 avril 2014, je suis averti qu'une oursonne, seule, est en train d'être récupérée par les autorités à Aubert. Mon informateur précise que peu de jours avant, un autre ourson avait déjà été récupéré, et donc que la mère serait morte.

Ayant contacté immédiatement l'Equipe Ours, il est apparu qu'il n'y a pas eu deux oursons de récupérés mais un seul. En effet, le premier ourson a été remonté dans la montagne en espérant que sa mère le retrouverait, mais cet ourson, malgré son très jeune âge (il est né à peu près en janvier), poussé probablement par la faim, est redescendu dans le même village, d'où la confusion faite par les habitants.

La décision prise par les autorités catalanes a été la meilleure possible : cet ourson a été mis dans un très grand enclos électrifié, loin dans la montagne, il sera nourri sans qu'il soit en contact avec les hommes, puis dans quelques mois, avant l'automne, il sera relâché en espérant qu'il pourra passer l'hiver sans encombre et qu'il ne retournera pas auprès des hommes, car dans ce cas la seule solution serait l'enfermement. De plus cet ourson est une oursonne d'où son importance. Les analyses génétiques viennent de le démontrer que c'est la fille de l'ourse Fadeta et de l'ours Pyros, mâle dominant, qui, malheureusement, est à la fois père, grand-père, arrière grand-père de presque tous les ours situés dans la zone centrale des Pyrénées, mis à part le mâle Balou, les femelles Hvala et Bambou, de Sarousse qui est isolée très au sud des Pyrénées espagnoles et enfin des deux mâles de la zone est des Pyrénées, Néré et Cannellito fils de Néré et de Cannelle, dernier ours avec des gènes pyrénéens.



Coup de griffe ayant arraché une fixation du barbelé



Photos Y.Puntous

Barbelé de récolte de poils sur arbre avec appât térebenthine

Ayant été trouvée à Aubert, elle a été rapidement baptisée : ce sera Auberta.

Par contre il reste toujours à connaître la raison de cet « abandon » : mère morte, mère inexpérimentée qui l'a perdu (c'est la première portée pour Fadeta), ourson poursuivi par un mâle ou un autre animal ...

Mais cette belle tentative de réadaptation à la vie sauvage va se terminer tragiquement pour cause de bêtise humaine. Les autorités ont exigé que cette oursonne, avant d'être libérée dans la nature, soit équipée de moyens de suivi, en particulier d'un émetteur intra-abdominal, nécessitant donc une intervention chirurgicale. Selon le communiqué officiel, le 20 novembre, Auberta a été trouvée morte dans l'enclos. Selon l'autopsie, elle a succombé à une mort rapide due à un traumatisme accidentel, intervenu dans la zone abdominale où l'émetteur avait été implanté, occasionné probablement à son habitude de grimper dans les arbres.

4-Réaction aux propos de la Ministre sur l'ours

En marge de la réintroduction du bouquetin dans les Hautes-Pyrénées, le 20 juillet 2014, Ségolène Royal aurait déclaré selon la presse que «le territoire des Pyrénées n'est pas adapté à la réintroduction de l'ours » , ajoutant qu'il n'y aurait donc pas de nouveaux lâchers. Suite à ces propos, les critiques associatives ont fusé ; Nature Comminges n'a pas tardé à réagir (voir encadré). Dans le même temps, la Ministre a lancé début 2014 une réflexion sur un nouveau Plan de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées ; pour ce faire, elle a réuni à Toulouse un groupe de travail de la « Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité (SPVB) ». Après 4 réunions, ce groupe de travail a rendu ses conclusions qui confirment que le renforcement de plusieurs femelles est la seule mesure qui permettrait d'éviter l'extinction de l'espèce sur la moitié de l'aire de répartition des Pyrénées centrales. Ces propositions ont été présentées au Comité de Massif des Pyrénées pour avis, avant d'être transmises au Ministère de l'Écologie.

Yvan Puntous



L'oursonne Auberta lors de sa capture

Lettre à Ségolène ROYAL

Saint-Gaudens, le 29/07/2014

Madame la Ministre,

Notre association, membre du réseau Ours brun et de la Coordination Cap-Ours, souhaite vous exprimer son étonnement et son incompréhension, suite à vos propos sur la réintroduction de l'ours tenus en marge de la réintroduction du bouquetin dans les Hautes-Pyrénées. Sauf mauvaise interprétation de notre part, de telles déclarations ne semblent pas tenir compte des engagements internationaux de la France en matière de biodiversité, ni de la complexité de la réalité pyrénéenne et du travail effectué depuis des années sur le massif des Pyrénées pour réconcilier la présence de l'ours avec le maintien d'une activité agricole et forestière.

Si la non-acceptation systématique de tout ce qui dérange un intérêt économique devait être érigée en principe, bon nombre de programmes de conservation d'espèces menées sur le plan national ou international risqueraient d'être remis en cause, à l'heure où l'Espagne et l'Italie et bien d'autres pays parviennent à préserver l'ensemble des éléments de leur biodiversité. Non seulement l'ours participe depuis toujours à la culture et à l'imaginaire pyrénéen et sa présence incite bon nombre de jeunes à choisir des métiers de montagne ; mais, depuis plus de 20 ans, de nombreuses avancées dans les Pyrénées démontrent l'intérêt de remettre en place le gardiennage traditionnel avec l'association berger-chien de protection et l'aide des bergers itinérants.

Depuis les années 2000, l'Association pour la Cohabitation Pastorale (ACP), forte d'une soixantaine de bergers, éleveurs apiculteurs, a contribué à améliorer l'acceptation de la présence de l'ours par la profession agricole, par souci de cohabitation avec la faune et par conséquent en acceptant les mesures d'accompagnement (patous, bergers, clôtures...) mis en œuvre par l'État. Malgré de nombreuses pressions et agressions, cette association, désormais rebaptisée la Pastorale Pyrénéenne, poursuit aujourd'hui ce difficile travail, pour aider les acteurs pastoraux à la cohabitation, et a placé à ce jour plus de 200 chiens de protection en estive (<http://www.pastoralepyreneenne.fr/v2/>). Certes, du travail reste à faire pour améliorer le partage de l'espace entre les activités humaines et la présence de l'ours ; il existe encore une dizaine d'estives où l'absence de regroupement nocturne des brebis rend la cohabitation plus difficile avec le plantigrade ; mais on ne saurait encore à ce jour, présenter de manière lapidaire l'ensemble du massif pyrénéen, comme le théâtre d'une lutte inconciliable entre les activités humaines et le plantigrade, alors que la dynamique de cohabitation entre les activités humaines et l'ours progresse et que le contexte s'apaise malgré la crise économique qui frappe de plein fouet l'activité agricole.

C'est pourquoi, nous ne saurions trop inviter les pouvoirs publics à ne pas faire fi des discours modérés sur la question de l'ours, pour continuer d'organiser le partage des espaces entre différents utilisateurs du milieu pyrénéen, plutôt que de suivre certains responsables locaux qui n'hésitent pas à gonfler artificiellement de vaines polémiques. Dans l'attente de propos crédibles, notre association se réjouit de la programmation de rencontre de votre conseiller technique courant octobre. Mais elle n'hésitera pas, le cas échéant, à informer la Commission européenne de sa position sur les diverses décisions qui seront prises concernant la biodiversité sur le massif pyrénéen (...).

Sans surprise, le comité de massif (instance composée en majorité de représentants des collectivités locales et de socio-professionnels) a rendu un avis négatif fin 2014. Si en 2006, Nelly Ollin avait décidé le renforcement malgré un avis négatif du Comité de Massif, on doute que Ségolène Royal fasse de même, vu ses propos tenus dans les Hautes-Pyrénées.

Contacts

Pour toute information:

Philippe Falbet
phil850@yahoo.fr
Régine Gousse
info@nature-comminges.asso.fr

Suivis naturalistes:

Françoise et Joël Duvernay
joel.duvernay@yahoo.fr
Jean-Bertrand Mourembles
jbmourembles@gmail.com
Gérard Barraillé
info@nature-comminges.asso.fr

Représentants:

Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Denis Maubé:
denis.maube@neuf.fr
Guillaume Castaing:
castaing31@yahoo.fr

Comités de pilotage des sites Natura 2000.

Commission Dommages Ours, Commissions « écobuages »

yvan.puntous@orange.fr
henri.fete@orange.fr

Commission Locale d'Information et de concertation sur les risques industriels (TEMBEC), Industrie, Commission Départementale des Sites (CODENAPS)

François Pellissa
joseph.pellissa@orange.fr

Commission Locale d'Information et de Surveillance du Site du Pihourcq, Déchets.

Gilbert Vergé-Borderolle
gilbert.vb@aliceadsl.fr

Comité de Suivi des Chasses de Transparences des barrages d'Ausson et de la Rodère, milieu aquatiques.

Florentin Hotta
hotta.flo@laposte.net

Collectif «zéro Pesticides», Agriculture, Sensibilisation.

Henri Fete et F.Lombard
henri.fete@orange.fr
Fra.lombard

CAP-OURS, Groupe Tétrás Fran- ce, FNE, associations espagnoles.

Comité de suivi des Aménagements du Site Classé de Superbagnères.

Max Hunot
max.hunot@live.fr
Guillaume Castaing
castaing31@yahoo.fr

Site internet

Philippe Falbet
phil850@yahoo.fr

Veille écologique

Voici une sélection locale, régionale et nationale de nouvelles concernant la nature et le Comminges.

■ **PESTICIDES**

Des effets d'annonce
mais un contexte national
toujours aussi difficile.

Le cri d'alarme des experts.

La synthèse des travaux ainsi que les recommandations du groupe d'experts réunis par l'Inserm dans le cadre de la procédure d'expertise collective, pour répondre à la demande de la Direction Générale de la Santé concernant les effets des pesticides sur la santé, a établi un lien entre les pesticides et certaines maladies professionnelles, lors des grossesses, ainsi que sur certains cancers; elle rappelle l'absence d'information concernant les mélanges de substances.

Le rapport propose des mesures demandées depuis longtemps par les apiculteurs et le monde associatif de protection de la nature :

1-Améliorer les connaissances sur l'exposition des populations ;

2-Documenter les niveaux d'exposition dans l'ensemble des contextes professionnels utilisant les pesticides ;

3-Disposer de données d'expositions des professionnels tout au long de la vie ;

4-Documenter les niveaux et les sources d'exposition de la population générale aux pesticides dans les différents environnements de vie ;

5-Disposer d'un recueil de notifications d'intoxications aiguës aux pesticides, etc.

Échec du Plan Écophyto

Le plan Ecophyto n'a pas porté ses fruits, puisqu'en moyenne l'utilisation des pesticides est restée stable depuis 2008. Or, la loi Grenelle I prévoyait une baisse de moitié en dix ans et l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) avait démontré dès

2010 qu'il était possible de réduire l'utilisation de pesticides de 30% sans perte de revenu pour les agriculteurs. Par ailleurs, de nombreuses villes se sont engagées dans l'objectif « zéro pesticides dans nos villes et nos villages ».

Les arbitrages sur la mise en œuvre en France de la nouvelle PAC 2014-2020 ne vont pas dans le sens d'une réduction de l'usage des pesticides, et ne pourront pas conduire à des améliorations tant qu'il ne sera pas question de renoncer à la monoculture de maïs et d'appliquer à toutes les exploitations agricoles l'obligation de diversifier les assolements.

Il serait urgent d'interdire les pesticides sur les « surfaces d'intérêt écologique » (haies, bosquets, mais aussi certaines surfaces cultivées), sur toutes les exploitations agricoles dans le cadre du « verdissement » des aides directes de la PAC et de l'objectif impératif de bon état de nos eaux tant superficielles que souterraines ; il serait tout aussi important de mettre en place des incitations à la diminution de l'usage de pesticides par des mesures agroenvironnementales et climatiques réellement ambitieuses.

C'est pourquoi les associations environnementales demandent que soit réformée la redevance pour pollutions diffuses payée aux Agences de l'eau afin que celle-ci concerne tous les pesticides et que son montant soit augmenté. La somme ainsi recueillie permettrait d'encourager les agriculteurs mettant en place de bonnes pratiques, en priorité sur les périmètres de protection de captages d'eau potable.

Quelques timides avancées législatives en attente de confirmation...

Une loi, « visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national », est entrée en vigueur le 6

février 2014. Cette loi conduit à « l'interdiction pour les personnes publiques, à compter du 1er janvier 2020, d'utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades ouverts au public [...] ». Mais, en attendant 2020, toutes les communes sont invitées à appliquer cette mesure, ce qui n'est pas gagné, d'autant que les lobbies préparent déjà d'autres cocktails chimiques !

Le 12 mars 2015, l'Assemblée nationale en France adoptait un amendement au projet de loi Biodiversité, stipulant que « l'usage des produits phytosanitaires de la famille des néonicotinoïdes est interdit à compter du 1^{er} janvier 2016. » Les molécules insecticides de la famille des néonicotinoïdes agissent sur le système nerveux central des insectes. Leur caractère systémique leur donne la propriété d'être présents dans la totalité de la plante durant toute sa vie. A la suite de l'action menée par la France pour que l'Union européenne interdise le Cruiser OSR sur le colza, la commission européenne a restreint l'utilisation de trois substances actives de la famille des néonicotinoïdes.

Malgré ces avancées, cinq molécules restent actuellement autorisées en France (imidaclopride, thiaclopride, clothianidine, thiaméthoxame et acétamipride) et présentent une toxicité aigüe, notamment pour les abeilles. La toxicité de l'imidaclopride est ainsi 7297 fois inférieure à celle du DDT. La corrélation est également établie en ce qui concerne l'impact du taux d'imidaclopride sur la population des invertébrés et des oiseaux. De plus, l'agence européenne de sécurité des aliments estime que deux de ces molécules « peuvent avoir une incidence sur le développement du système nerveux humain ».

C'est pourquoi, afin de protéger la santé humaine et la biodiversité, et particulièrement les abeilles, l'environnement et la santé, il est proposé de prolonger l'action de la France par l'interdiction de ces substances dangereuses. Maintenant que les députés ont voté OUI à cet amendement, c'est au tour des sénateurs de se prononcer. Et là, la bataille est rude. Il y a quelques mois déjà, les sénateurs ont rejeté la proposition d'un des leurs de faire un moratoire sur les néonicotinoïdes

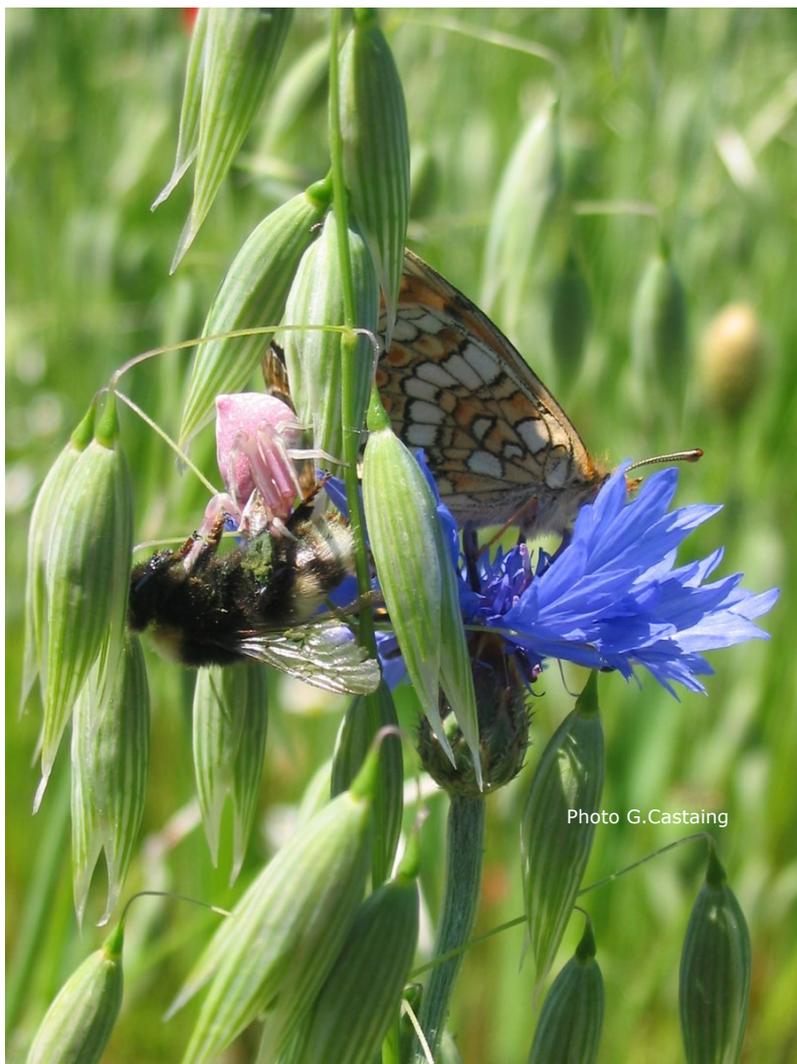


Photo G.Castaing

en France. A 248 voix, contre 64... Les sénateurs n'ont pas le droit de faire encore une fois l'autruche. Faire comme s'ils ne "savaient pas", et ne pas voter l'interdiction des néonicotinoïdes, c'est accepter de sacrifier la santé et l'alimentation de toute la population, pour satisfaire aux intérêts à court terme de quelques multinationales qui se partagent le marché des pesticides !

Actions du Collectif zéro Pesticides !

Des commingeois mobilisés !

Les associations du collectif "zéro-pesticides", dont fait partie Nature Comminges, mènent depuis plusieurs années des actions de sensibilisation contre l'épandage de desherbants en bord de route auprès des communes, des gestionnaires de voirie et des jardineriers. Nature Comminges et FNE Midi-Pyrénées suivent le recours en annulation contre l'Arrêté du

Préfet de la Haute-Garonne du 5 juillet 2012 autorisant des épandages aériens de pesticides et de la plainte contre épandages aériens abusifs sur Sainte-Livrade. Ces actions commencent à porter leurs fruits. Dans le cadre du festival « Les champs du possible » (juin 2014), de nombreuses lettres de sensibilisation ont été distribuées, à destination des communes, assorties d'un dépliant sur les impacts des produits chimiques. Nombre de municipalités locales commencent à entendre les alertes aux dangers des pesticides, mais ne savent pas toujours comment réagir. Certaines ont d'ores et déjà anticipé l'interdiction d'épandage des pesticides sur les lieux publics prévue pour 2020 : Arbas, Aspet, Galié, Lourde, Rouède... ainsi que le Conseil Général en bord de route. Un bilan reste à faire pour savoir si on assiste ou non à une réduction de l'utilisation des pesticides, si des économies sont réalisées.

Des surmortalités d'abeilles en montagne.

Autre phénomène aussi surprenant que consternant, des apiculteurs de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon constatent des mortalités massives de ruches et de très fort affaiblissements des restantes de l'ordre de 75 à 90%. Des constats similaires sont faits en Haute-Garonne (canton d'Aspet) ou des apiculteurs ont dû cesser leur activité. Ces faits interviennent dans des zones de forte biodiversité (absence de grandes cultures, prairies fauchées et/ou pacagées, forêts (hêtres, chênes) et reprise de la forêt (frênes, noisetiers, tilleuls, merisiers, chênes etc) sur des surfaces abandonnées. Une étude au cas par cas des itinéraires des ruches durant l'année 2014 montre un lien évident avec la présence des ruches atteintes sur des zones d'élevage et d'estives de grand bétail (équidé, ovin, bovin) avec une période clé de fin août à mi septembre. Tout lien avec des techniques apicoles ou des parasitoses (*Varroa*) et maladies des abeilles peut être écarté ou réduit à un effet marginal. (Constat effectué par des vétérinaires conseils en apiculture).

Tous les indices pointent clairement vers des traitements antiparasitaires (Ivermectine ?) ou de désinsectisation (Cyromazine ou autre ?) mais sans certitude sur l'identité du ou des produits responsables. Ces produits risquant de se retrouver dans l'urine des bovins et des ovins se dépose par condensation sur les plantes et contamine les insectes mais aussi toute la chaîne alimentaire (oiseaux migrateurs insectivores (fauvettes, pouillots, rougequeue). Aujourd'hui encore on pense exclusivement aux maladies, parasitoses et techniques d'apiculture. L'étude au cas par cas des mortalités survenu dans les Pyrénées et ailleurs permettent d'exclure ces raisons. (avis des vétérinaires spécialisés en santé des abeilles et travaux scientifiques).

Il semble urgent de sortir le phénomène "mortalité des abeilles" du domaine réservé de l'agriculture pour essayer d'impliquer le ministère de l'environnement dans la gestion du problème. Des solutions locales existent, notamment à travers certains contrats Natura 2000 qui incitent les éleveurs à utiliser des produits alternatifs à l'ivermectine.



Agriculture et transports routier : les deux causes principales des récents pics de particules.



En plein pic de pollution en région parisienne, fin mars, on a pu se demander quelles étaient les valeurs de qualité de l'air dans notre région. D'après le bulletin de l'Observatoire de la Qualité de l'Air de Midi-Pyrénées (ORAMIP), les moyennes en ozone dans l'agglomération toulousaine étaient assez élevées lors des épisodes caniculaires (70 microgrammes par mètre cube en 2003). Par contre les moyennes annuelles en dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre, sont restées dans la normale entre 2008 et 2014 ; les moyennes annuelles de particules n'ont pas dépassé les valeurs limites (30 microgrammes par mètre cube en moyenne) pour la même période. Les pics de pollution en zone urbaine se caractérisent par de fortes concentrations de particules qui s'immiscent dans les poumons des habitants d'Île de France, de Champagne-Ardenne, de Rhône-Alpes ou du Nord. Une carte montrant une France coupée en deux par le milieu, rouge sur la moitié Nord - signe de forte pollution -, jaune et verte sur la moitié Sud, signe d'une concentration moindre en particules, ne suffit pas pour écarter la responsabilité du trafic routier. Selon les analyses de l'Institut National de l'environnement industriel des risques (INERIS), l'organisme qui produit les cartes Pré-Air, les récents pics de pollution aux particules sont avant tout « le résultat d'une réaction chimique entre l'Ammoniac issu de l'épandage de fertilisants sur les terres agricoles et le dioxyde d'azote émis principalement par le trafic routier ». A cette pollution de fond, s'ajoute une pollution locale, celle des particules principalement produites par les activités humaines (agriculture, installations de chauffage résidentiel, activité industrielle, chantiers et carrières, trafic routier...).

DECHETS

Commission Locale d'Information et de Surveillance de Clarac et de Liéoux

15 octobre 2013

Voici les notes prises par Gilbert lors du dernier Comité Local d'Information et de Surveillance du Centre d'Enfouissement du Pihourc en...2013 ; depuis, aucune réunion ne s'est tenue ; le SIVOM ne nous envoie pas les résultats d'exploitation, malgré nos demandes réitérées.

A l'issue de la réunion, Gilbert a demandé à la secrétaire du SIVOM de lui faire parvenir par mail les tableaux et graphiques nombreux qui ont été projetés, pas de réponse.

Analyses :

Nous ne disposons que des chiffres de 2011. Ces jus de percolation des déchets représentent un volume de 26 191 Tonnes sur les trois sites contre 32.000 Tonnes en 2009 (- 16 %).

Les analyses traduisent toujours la présence d'arsenic, les taux dépassant légèrement les seuils autorisés de 0,1 mg/l.

Nous demandons depuis plusieurs réunions que ces analyses soient communiquées aux associations. La DREAL, qui les reçoit, déclare qu'elles sont consultables dans leurs services et qu'ils peuvent les communiquer. Nous avons insisté pour qu'elles soient communiquées directement à Nature Comminges. Cette opacité devient de plus en plus insupportable !

Modification de la zone de chalandise

Un arrêté préfectoral 2010 autorise jusqu'au 30/06/2013 l'apport de 12000 t/an provenant du département 65. L'administration a demandé de modifier l'arrêté dans ce sens :
- prolongation jusqu'au 31/12/2015
- à partir du 1er/01/2016 acceptation de 4000 T/an de refus bas PCI et de 12000T/an d'encombrants de déchetterie. Selon le SIVOM, cette mesure aurait peu d'incidence sur la production de CO² liée au transport.

Site d'enfouissement du Pihourc. Derniers Chiffres

Total des déchets entreposés en 2012: le tonnage des Ordures Ménagères est en baisse de 9 % entre 2011 et 2012 (ceci étant dû à l'amélioration du tri). Rappel : en 2009 77.372 Tonnes ; l'arrêté préfectoral autorise 85.000 T/an ;

Projet 2013 : construction de la station d'épuration des lixivats (coût 8 M d'euros) réception des travaux prévue : juin 2014.

Capacité de stockage des lixivats : 10500 m3.

Arsenic : mise en place d'une unité de traitement pour ramener le taux en dessous de la limite de 0,1 mgr par litre, car les normes sont régulièrement dépassées.

Aire d'exploitation : Sud 31 (depuis Muret), Syndicat de la Mouillonne, Barousse et Magnoac, Couserans (+ Capvern).

Gilbert s'est opposé, au nom de notre association à la décision préfectorale de prolonger jusqu'en 2016 l'autorisation d'accepter 12000 Tonnes de déchets par an en provenance des Hautes Pyrénées où la population est opposée à la construction d'un nouveau Centre d'Enfouissement Technique. 4 membres de la CLIS (dont un maire) ont exprimé leur désaccord avec cette mesure qui a été adoptée à la majorité (7 voix).

Il s'agit d'un mauvais signal adressé aux collectivités locales et aux citoyens, alors que la Loi du 13 juillet 1992 a pour objectifs la réduction des déchets à la source, en intervenant sur la fabrication et la distribution des produits, ainsi que la valorisation des déchets par réemploi ou recyclage ; il s'agit aussi d'une mesure contraire à l'esprit de service public dont se prévalent les responsables du site du Pihourcq, visant à gérer les apports de déchets du territoire environnant, voire du département. Aller chercher des déchets pour faire du chiffre, alors que les bilans d'exploitation des années précédentes démontrent une baisse du tonnage, dont les collectivités locales ne peuvent que se féliciter, est un non sens.

Extension, sauvegarde des espèces protégées :

Le Groupe de travail sur les Landes du Couscouil ne s'est plus réuni depuis le 14 juin 2012, alors qu'un Comité de Pilotage avait validé les études commencées en avril (mai-août) 2013 concernant l'extension qui porterait atteinte à des espèces protégées. L'association demande qu'une réflexion soit menée pour définir des mesures de gestion des habitats plus ambitieuses que celles envisagées actuellement (simple transplantation d'une station d'Iris graminée).

**Gilbert VERGÉ-
BORDEROLLE**

ENERGIE

Gaz de Schiste : promesse de refermer les puits d'exploration. On jugera aux actes !



Forage abandonné par TOTAL sur Aulon

Depuis que la loi n°2011-855 du 13 juillet 2011 interdit la fracturation hydraulique pour l'exploration de gaz de schiste en France, cette technique continue d'être pratiquée ailleurs en Europe ; les dirigeants des compagnies pétrolières et gazières poursuivent leur travail de lobbying, malgré l'actuelle interdiction gouvernementale critiquée par l'opposition.

Dans le Comminges, deux forages pour l'exploration gazière sur les communes de Laffite-Toupière, et l'autre sur Aulon (en bordure d'une pelouse marneuse inscrite en Z.N.I.E.F.F de type I), ont, semble-t-il, été abandonnés par TOTAL en l'absence de résultats probants. Renseignement pris auprès des communes concernées, la firme multinationale se serait engagée à remettre en état les sites. Nous jugerons aux actes !!

Il convient de rappeler que les dizaines d'exploration de ce genre que l'on rencontre sur le piémont commingeois n'avaient fait l'objet d'aucune étude d'impact ni enquête publique auprès des communes concernées.

SITES INDUSTRIELS

Surveillance du site de FIBRE EXCELLENCE

CLICR de 2013, 2014 et début 2015

Étude des dangers et évolution du périmètre.

Suite aux conclusions de l'analyse critique, des mesures de réduction des risques ont été étudiées par l'exploitant, afin de diminuer les distances d'effets toxiques en cas d'explosion d'un camion de chlorate de sodium solide, d'une explosion de la chaudière de liqueur noire et du stockage ou du transfert du bioxyde de chlore.

Nature Comminges a été associée par la Sous-Préfecture à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques de l'usine, en nous transmettant le 25 octobre 2013, un dossier de plan de prévention des risques technologiques. Nous avons approuvé la mise en place d'un périmètre de sécurité de 1380.m prévu par le projet de PPRT autour de l'usine prévoyant initialement le gel de la zone constructible, présenté lors de la réunion du CLICR, ou les riverains doivent prendre des dispositions pour le confinement.

Puis, nous avons appris par la Dépêche que la mairie de Saint-Gaudens avait proposé, début 2014, le financement (600.000 euros), le financement d'un dispositif (scrubber « catastrophe ») dans le but de réduire le périmètre de sécurité et de diminuer les contraintes.

Nous avons alors saisi la DREAL, après renseignement pris sur ce dispositif, en faisant part de nos doutes concernant la réduction du périmètre de sécurité eu égard à l'endroit du risque de défaillance au mauvais moment du dispositif de secours, cumulé avec une possible catastrophe. La responsable a fait savoir que la position de l'Etat serait communiquée lors du CLICR. Dans le cadre de la rénovation de l'unité de stockage de Bioxyde de chlore, l'usine a prévu d'installer six bacs de 150 m³ dans trois rétentions distinctes. Les prescriptions exigent que ces rétentions résistent aux explosions et aux séismes. Il est donc nécessaire d'enterrer l'unité de stockage du Bioxyde de chlore,



PPRT de Saint-Gaudens, Valentine, Miramont-de-Comminges (FIBRE EXCELLENCE Saint-Gaudens)
Enveloppes des aléas tous types d'effets confondus



afin que le souffle d'une explosion ne puisse endommager le mur de rétention.

Mais, cette solution pose un problème : les rétentions doivent être enterrées à 4,8 mètres de profondeur. Or, l'étude de sol a révélé que le niveau d'eau exceptionnel se situe à 1,5 mètres et le sous-sol est composé de sable jusqu'à 6,8 mètres. Il faudra donc rabattre la nappe phréatique pendant les travaux, au risque de détruire le sol. En outre, la zone sablonneuse nécessitera des fondations solides et l'installation de pieux en profondeur pour maintenir l'ensemble du dispositif. L'opération s'avère risquée car les vibrations pourraient endommager les installations voisines. Une solution alternative a donc été trouvée : le déplacement du poste de dépotage dans l'ancien bâtiment de stockage du chlore. Située à l'extérieur de la zone des effets dominos de l'explosion du camion de chlorate, la construction pourrait s'affranchir des effets de surpression et des contraintes posées par la nappe phréatique. L'ouvrage ne serait plus enterré qu'à 2.m de profondeur. En outre, le nombre de pieux serait moins élevé et l'épaisseur des murs de la cuvette de rétention réduite. Cette construction ne présenterait pas de risques pour les bâtiments voisins.

En outre, l'usine a affiné les scénarios de risque en concluant que seul un choc entre deux camions de chlorate dans l'enceinte du bâtiment de stockage de chlore

peut provoquer un incendie, ce phénomène pourrait être exclu du PPRT. Si un feu se déclenche à l'extérieur du bâtiment, le camion chargé de chlorate sera protégé par l'enceinte du bâtiment. Il faudra alors noyer le camion avec de l'eau en cas de nécessité. L'exploitant a également étudié les mesures permettant de répondre aux textes réglementaires.

Ces nouveaux éléments ont entraîné une évolution du PPRT. La carte des aléas toxiques n'est pas modifiée. En revanche, si l'explosion du camion de chlorate de sodium est exclue du PPRT, la carte mentionnant les effets de surpression évoluera. Par ailleurs, le projet de règlement du PPRT a été réécrit en fonction du nouveau zonage réglementaire. La principale modification par rapport à la version de décembre 2014 provient de la suppression de la zone b. En outre, si la zone située au Sud du site, à proximité de la Garonne, est confrontée à des problématiques de surpression, les contraintes ne seront plus opportunes. Si le bâtiment dans lequel s'effectuera le dépotage est suffisamment sécurisé et que les études sont favorables, le phénomène d'explosion sera exclu du PPRT. Néanmoins, dans le cas où ce phénomène serait maintenu, la cartographie mentionne une zone b1, dans laquelle l'urbanisme futur sera possible à condition que les bâtiments occupés soient équipés de double vitrage ou d'un filmage capable de supporter une pression de 35 millibars. En revanche, la question demeure pour les bâtiments existants. Soit le renforcement des

vitrages est soit imposé, soit recommandé. En Midi-Pyrénées, compte tenu de la catastrophe d'AZF, le renforcement est souvent prescrit. Les habitants d'une zone contrainte peuvent bénéficier d'aides pour financer les travaux, à hauteur de 90% des dépenses. Cet accompagnement financier ne s'applique pas aux activités économiques.

Le projet final devait normalement être mis en consultation au sein des collectivités jusqu'à la fin mai 2015. Une réunion publique a été organisée pour informer les riverains sur l'avancée significative de la réduction des risques à la source, au sein de Fibre Excellence. Une enquête publique a été prévue mi 2015 et l'approbation du plan au cours du 3^e trimestre de cette année.

Surveillance du site de ANTARGAZ (Boussens)

Suite à l'étude des dangers, l'exploitant a l'obligation de mettre en place des mesures afin de réduire à la source les potentiels de risque. Lors de l'enquête publique (close le 25 janvier 2015), Nature Comminges a tenu à émettre plusieurs remarques.

L'association est très favorable aux mesures proposées susceptibles d'améliorer la maîtrise foncière, notamment au voisinage d'un site à risques. Il est toujours très important de bien veiller à ce que les différentes politiques concernant l'urbanisation aux abords des sites Seveso seuil haut soient mises en cohérence. À ce sujet, nous pensons qu'il conviendrait de préciser (p.13), que le Plan de Prévention des Risques Technologiques institué par la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003, s'imposera au projet de Plan Local d'Urbanisme des communes concernées.

Compte tenu que le site jouxte le site Natura 2000 de la Garonne (p.38), notre association souhaite que soient précisés les risques de dégradation du milieu naturel ; elle estime qu'il serait souhaitable que des prescriptions visant la protection du milieu naturel soient intégrées au document, sur la base d'un inventaire des richesses écologiques.

**Éléments fournis
par François PELLISSA**

ASSIGNATION DE L'USINE FIBRE EXCELLENCE

En raison de nombreux manquements, FNE Midi-Pyrénées et Nature Comminges ont déposé une assignation en justice de l'usine FIBRE EXCELLENCE auprès du Tribunal de Grande Instance de Saint-Gaudens aux fins de réparation du préjudice environnemental.

En effet, pour la période s'étalant d'octobre 2009 à septembre 2011, la société FIBRE EXCELLENCE (anciennement TEMBEC) a fait l'objet de 5 arrêtés préfectoraux de mise en demeure résultant de très nombreux manquements aux prescriptions qui lui sont applicables.

Par ailleurs, l'établissement a fait l'objet de manière récurrente de plaintes des riverains et de Nature Comminges, principalement en matière de rejets d'hydroxyde sulfuré (H2S) constituant d'importante gêne olfactive.

Ces plaintes, étayées par les résultats fournis par l'observatoire régional de l'air de Midi-Pyrénées (ORAMIP), ont fait l'objet de nombreux courriers aux services de l'Etat et à l'exploitant de la part notamment, des associations exposantes, sans amélioration constatées.

Face à ces nombreux dysfonctionnements, FNE Midi-Pyrénées et Nature Comminges ont déposé une plainte le 12 octobre 2011 auprès du procureur de la République de Toulouse. Malgré la gravité des faits pour un établissement Seveso seuil haut, cette procédure est restée sans suite depuis plus de trois années désormais.

Dans ses rapports successifs, les agents de la DREAL Midi-Pyrénées constatent de nombreuses non-conformités aux prescriptions applicables ainsi que plusieurs non-respects d'arrêtés de mise en demeure.

L'inspection sera même dans l'obligation de dresser un procès-verbal de délit à l'encontre de la société eu égard au non-respect de l'arrêté de mise en demeure du 27 octobre 2009.

De la même manière, le rapport du 6 juin 2011 relève que plusieurs articles de l'arrêté de mise en demeure du 23 juin 2010 ne sont toujours pas respectés, malgré l'important délai de régularisation laissé à l'exploitant.

Ces violations régulières des normes applicables à une installation Seveso seuil haut font peser un risque inadmissible sur la santé humaine et les milieux naturels.

Mais outre ces non-conformités récurrentes de la part de l'exploitation, **il a été remarqué à de nombreuses reprises, et de manière inopinée, des incidents survenant au cours de l'exploitation du site.**

Or, tout accident ou incident survenant sur le site doit faire l'objet d'un rapport d'incident conformément à l'article 1.1 de l'arrêté du 9 juin.

Ainsi, l'inspection des installations a pu regretter l'absence de rapport d'incident sur les événements suivants :

- Une fuite du bac de stockage de bioxyde de chlore lors d'une visite le 27 avril 2010 ;
- un départ de feu sur le tas d'écorces 501 le 4 juillet 2012 ;
- le débordement de la rétention de l'atelier de blanchiment lors d'une visite du 7 juin 2013 ;

Au final, on retiendra dans la présente assignation :

- 10 contraventions** (non-prescrites) pour non-respect des prescriptions techniques et règles générales ;
- 1 délit** (non-prescrit) pour non-respect d'arrêtés préfectoraux de mise en demeure de respecter la réglementation.



Photo Y.Puntous

SITES ET PAYSAGES

Le Projet de Parc Naturel Régional est relancé. Accompagnons-le !

La participation des citoyens...

Le contrat plutôt que la contrainte ! Telle est la nouvelle donne qui s'applique désormais à tout document ou à tout programme de conservation de la nature et des paysages ; ainsi en est-il du réseau Natura 2000, des mesures agri-environnementales, des chartes de territoire qui ont commencé à émerger à la fin des années 1990. C'est dans cet esprit qu'est née en 2003, l'association des Amis et Usagers du Parc naturel régional du Comminges. Elle a fédéré dès ses débuts, au moins 16 associations locales, 4 fédérations, 6 organisations professionnelles, 3 chambres consulaires. Ce rassemblement pluriel regroupe des structures dont les intérêts pouvaient paraître contradictoires, mais qui toutes étaient animées par le sentiment d'appartenir à un territoire où l'on pouvait concilier développement économique et social et protection de la nature et des paysages.

Autant dire que, localement, la Charte est appelée à devenir un document de référence si le projet de P.N.R voit le jour. On se souvient que, lors du vote du budget du 22 décembre 2011, la région Midi-Pyrénées a inscrit « l'étude en vue de la création d'un Parc naturel régional (PNR) en Comminges » qui prendrait pour contour l'actuel Pays de Comminges. Puis le projet est entré en dormance en raison de réticences locales (malgré plus de 90 communes qui avaient délibéré favorablement pour appartenir au futur P.N.R.). Il a fallu qu'en 2014 que l'association pour développement économique en Comminges-Pyrénées, regroupant 11 intercommunalités, a décidé de lancer officiellement l'étude pour définir le périmètre le plus pertinent du

UNE PROCÉDURE CONTRACTUELLE

« A l'initiative des régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, peut être classé en Parc naturel régional un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement durable, fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine. A ce titre, ce projet participe à la mise en œuvre de la politique nationale de protection de l'environnement et d'aménagement du territoire » (Article R.244-1 du Code de l'Environnement).

Établi sur un territoire à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche, un P.N.R est une démarche d'aménagement territorial ou il s'agit de concilier :

- la protection de ce patrimoine en maintenant la diversité biologique de ses milieux, en préservant et valorisant ses ressources et ses sites les plus remarquables ou les plus fragiles ;
- le développement économique et social du territoire concerné ;
- la promotion de l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- la mise en œuvre d'actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines et des programmes de recherche.

Il s'agit d'une procédure initiée, négociée et voulue par des acteurs locaux. Les élus locaux et la Région ont l'initiative de la création d'un P.N.R.

-Les **limites du futur** Parc sont négociées entre tous les partenaires, mais le territoire défini correspond à celui des communes qui adhèrent volontairement à la Charte du Parc ; les limites ne sont pas fixées par rapport aux limites administratives ; elles peuvent être à cheval sur plusieurs cantons, départements ou régions.

-La Région élabore en accord avec les collectivités locales la **Charte** du Parc, c'est-à-dire le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement, établi pour 10 ans renouvelable ; lorsque les collectivités adhèrent à la Charte, et, après enquête publique, la Région sollicite le classement du territoire en P.N.R ; le dossier est transmis au Ministère en charge de la protection de la nature qui prononce le classement pour 10 ans renouvelable, après avis de la commission des parcs naturels régionaux.

projet de Parc naturel régional.

L'enjeu est donc qu'au sein du Parc, les collectivités locales et les citoyens se retrouvent et puissent discuter des problèmes. Nous espérons qu'hormis les représentants politiques, tout citoyen, et notamment les associations, pourront participer à l'élaboration de la Charte du Parc et seront associés, sous diverses formes, aux programmes d'actions, en particulier par une représentation dans les instances consultatives pour mener des actions sur le terrain.

Quel périmètre ?

Le Syndicat Mixte du Haut-Comminges a lancé la lourde procédure de consultation et d'étude visant à déterminer le périmètre du futur Parc. Cette étude, confiée aux bureaux d'étude « Parcourir les Territoires »,

« Territoires Ruraux et Développement » et « Soberco Environnement », se heurte au problème du périmètre le plus pertinent pour le futur Parc et à l'identification de l'originalité du Comminges, ce qui n'est pas nouveau. Les altitudes variables, de 300.m au Nord à 3.222.m (au pic Perdighero) au sud ne permettent pas de discerner de véritable unité géologique, mais plusieurs ensembles distincts, depuis l'extrémité du plateau de Lannemezan et les Petites-Pyrénées, l'entaille de la vallée de la Garonne, le piémont calcaire et enfin, plus au sud, la haute chaîne. En l'absence de réelle unité linguistique et politique entre le Haut-Comminges gascon et le Comminges languedocien, il n'y a donc rien d'étonnant que ce petit pays, situé entre plusieurs territoires ait toujours eu du mal à faire reconnaître sa singularité. Cette difficulté

n'a pas échappé aux géographes qui soulignent l'enclavement de ce territoire rural au Sud de Toulouse.

Aussi diverse que soit la mosaïque des milieux et des paysages commingeois, Nature Comminges voit dans notre pays une unité de paysages toujours reconne à son ancrage pyrénéen et montagnard. La proximité d'une barrière montagneuse aussi importante que les Pyrénées, visible de partout, est un trait marquant que les habitants ne manquent jamais de rappeler, même au-delà de Cazères. L'essentiel du territoire commingeois, même aux basses altitudes, fait partie du massif de montagne des Pyrénées centrales défini par la Loi montagne ; l'étendue de son relief est marqué, jusqu'aux plus basses altitudes, par de nombreux vestiges des (vallées en auge, lacs glaciaires, valums morainiques etc), qui révèlent l'activité ancienne du glacier de la Garonne, et son empreinte sur la physionomie des sites.

La veille écologique : une nécessité

Contrairement à une idée reçue, la Nature d'un Parc doit être en permanence veillée pour assurer sa conservation. Cela vaut bien sur un Parc National, présenté comme « Sanctuaire », mais en réalité soumis à de multiples pressions d'activités et d'aménagements peu ou non compatibles avec sa vocation première ; cela vaut encore plus pour un Parc Naturel Régional, reconnu pour la fragilité de son patrimoine naturel et culturel où il n'existe aucun régime de protection juridique spécial (hormis le droit commun) pour régler les nombreux problèmes environnementaux. La veille écologique est à mener dans les espaces où les enjeux sont forts en terme d'espèces protégées et d'habitats naturels fragilisés. Ci dessous, les principaux milieux concernés dans le Comminges et leurs menaces :

-déprise agricole en piémont (entretien des pelouses et des pâturages) et surpâturage localisés de certains secteurs de montagne, due à des concentrations d'ovins ou de bovins ;

-destruction de zones humides, en particulier des tourbières et des prairies semi-naturelles - destruction de zones humides, en particulier des tourbières et des prairies semi-naturelles des zones

SCOT, TRAME VERTE ET BLEUE, SDAGE...

Afin, théoriquement, de ne pas ajouter une strate supplémentaire au mille-feuilles existant, il convient de mettre le projet de Parc Naturel Régional en cohérence avec tous les documents dont les objectifs sont censés aller dans le même sens., futur Schéma de Cohérence Territoriale du Comminges. Ainsi, la Charte devra prendre en compte les recommandations des documents d'objectifs Natura 2000, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE du bassin Adour-Garonne) et le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), etc.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux planifie la gestion des eaux et des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. Le bilan du SDAGE 2010-2015 témoigne des difficultés d'atteinte l'objectif des masses d'eau en bon état, tel qu'il est fixé par la Directive européenne cadre sur l'eau. En effet, on note que seulement 43 à 44% des masses sont en bon état au lieu des 59% affichées, en raison des pressions multiples qui s'exercent au niveau du bassin Adour-Garonne (nitrates, pesticides, aménagements hydro-électriques...).

Quant au Schéma Régional de Cohérence Écologique, il est censé assurer la cohérence entre les projets d'aménagement du territoire et la Trame Verte et Bleue (TVB) dont l'élaboration avait été décidée lors du Grenelle de l'Environnement. Son objectif est de « *maintenir ou de restaurer les capacités de libre évolution de la biodiversité au sein des territoires, notamment en maintenant ou en rétablissant les continuités écologiques.* » Ces continuités sont constituées de zones riches en biodiversité (forêts, milieux humides...) et des corridors écologiques qui les relient (cours d'eau, zones de passage, etc). En Midi-Pyrénées, l'élaboration du SRCE est co-pilotée par l'État via la DREAL et la Région.



inondables et de leur cortège de faune et de flore particulièrement vulnérables aux pratiques intensives (traitements herbicides des bordures, des ripisylves, fossés, drains, curage des fossés, gestion par le feu des refus, etc.) ; par ailleurs, 45 exploitations de type gravières sont installées en Haute-Garonne et couvriront à terme 1850 hectares (Source DDE, 1998). Chaque année, elles s'étendent de 70 ha et créent 50 ha de plan d'eau.

-Destruction d'habitats forestiers subalpins et poussée touristique forte en raison de la construction de routes et de pistes, jusque dans des secteurs inaccessibles, derniers refuges de l'ours brun ou du grand-tétrás, domaines de nidification des grands rapaces, habitats d'espèces patrimoniales prises en compte au travers de l'inventaire ZNIEFF ou de Natura 2000 (chauve-souris, chouette de Tengmalm, lézard des Pyrénées, desman des Pyrénées, amphibiens, flore rare ou protégée, etc). Trois stations de ski ont suscité des demandes récurrentes pour l'enneigement artificiel, la construction de nouveaux équipements, avec une demande d'auto-

-risation d'extension du domaine skiable de Peyragudes (2006) et de lourdes questions non réglées sur des programmes de restructuration.

-urbanisation difficile à maîtriser (habitat, assainissement, captages d'eau potable) en particulier dans la vallée de la Garonne ;

-faible prévention de la réduction des déchets à la source et une trentaine de décharges sauvages identifiées et non régularisées ; pollutions diverses ;

-construction de routes où l'on n'a pas évalué les effets de destruction des habitats et de la pollution issue de l'augmentation du trafic automobile ;

-patrimoine naturel ou bâti, sites archéologiques ou historiques peu ou pas protégés (Montmaurin). Etc...

Tous ces problèmes ne devront pas être éludés ; l'action du futur Parc sera d'empêcher par la négociation, des destructions ou des altérations de la qualité de la diversité du patrimoine par les équipements nouveaux et de réhabiliter autant que faire ce peut, les altérations antérieures. Il est fréquent que par leur rôle de coordination, les Parcs influent sur les politiques des mairies

quant aux questions d'environnement (conseil aux communes pour l'insertion du bâti dans le paysage, la pratique des sports motorisés, etc).

Mesures souhaitées

Il convient d'inscrire dans la Charte les engagements moraux que prendront les collectivités qui y adhèrent dans les différents domaines qui justifient la création du Parc (développement, protection, animation, recherche). Nous souhaitons voir y figurer un principe éthique : le Comminges est un territoire naturel et culturel d'exception qu'il faut protéger et valoriser, afin de créer des activités soutenables pour le milieu naturel : on doit minimiser les effets négatifs de l'action humaine sur le milieu naturel ; lorsqu'il y a plusieurs solutions pour un objectif, on doit adopter la moins pénalisante pour le milieu naturel. Un suivi de l'évolution de la nature est essentiel. Cela peut se traduire par :

- une veille permanente des effectifs d'espèces présentes sur le territoire, et faisant l'objet de mesures de conservation spéciales : galliformes de montagne, rapaces, isards, chouette de Tengmalm, ours, etc.

- un approfondissement de la connaissance de la flore ; de très importants travaux ont souligné l'originalité botanique du Comminges, due à sa position de carrefour géographique et climatique, à mi chemin entre l'Atlantique et la Méditerranée ;

- la mise en place de mesures de conservation des vieilles forêts installées à la fin des glaciations, lorsqu'un climat plus chaud et humide, au moins aux basses et moyennes altitudes, favorisa le développement d'un épais manteau forestier, bien caractéristique de notre territoire, depuis les chênaies du piémont jusqu'à la dense hêtraie-sapinière humide de l'étage montagnard. Ces secteurs de vieilles forêts sont particulièrement présents dans le Haut Comminges (environ 5% de la surface totale boisée) et précisément identifiés grâce au travail du Groupe d'Etudes des Vieilles Forêts Pyrénéennes. Pour reprendre leurs termes (Conclusions du Rapport final de la phase 2, Mai 2015) : «ils constituent une trame de base pour la mise en place d'un réseau cohérent de la biodiversité taxonomique typique des forêts de montagne de la partie centrale du versant nord de la



Photos : Y.Puntous ; G.Castaing

chaîne pyrénéenne». Ils présentent un enjeu énorme pour le maintien de la biodiversité, à une période de pressions nouvelles et non quantifiées sur le patrimoine forestier (granulés bois, biomasse, demande asiatique et industrielle) ;

- la mise en place d'une politique de protection des sites archéologiques et historiques prestigieux du Comminges (Montmaurin, Montespan, etc) ;

- une politique spécifique pour améliorer la prise en compte de la biodiversité en zone d'élevage bovin pour lesquels les surfaces en herbe dominant, afin de favoriser une gestion adaptée des prairies semi-naturelles dans la zone inondable, par une fertilisation minérale modérée et par un chargement pastoral faible ;

- une veille de la qualité de l'air, de l'eau et des sols. La qualité de l'air du Comminges ne semble faire l'objet d'aucun intérêt car tout le monde pense à l'air pur de la montagne. Pourtant, la pollution issue de l'augmentation du trafic automobile est bien réelle,

étant donné que le territoire est traversé par une Autoroute, une nationale et une route internationale. Des travaux de recherche récents ont montré l'importance du lien entre transport atmosphérique, altitude, température, dépôts et concentration de polluants. La pollution émise dans les plaines et les piémonts a des incidences sur les espaces d'altitude, par le transport atmosphérique.

L'enjeu est d'expérimenter de nouveaux modèles de développement local, favoriser un développement économique soutenable pour le patrimoine naturel et culturel, en développant l'accueil, la restauration, les logements tout en fournissant des activités intégrées à la vie des villages et compatibles avec la conservation de la biodiversité et des paysages.

Saint-Frajou : Un circuit illicite dans la vallée de l'Aussoue

Fin 2013, un propriétaire, amateur de sports mécaniques, s'est engagé dans la réalisation d'un circuit destiné à l'usage du sport automobile, dans sa propriété (sur une surface de 35 hectares, une piste de 2,8 km environ de long, et de 10.m de large). Craignant les nuisances sonores et les atteintes à l'environnement de la vallée de l'Aussoue plusieurs riverains se mobilisent pour défendre un site inscrit en Z.N.I.E.F.F de type I de seconde génération -Forêt et Lac de Fabas n° Z2PZ0206.

Interrogeant le Maire de la commune, les riverains apprennent que le 24 octobre 2013, un Technicien Supérieur Principal de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne, a dressé un Procès Verbal attestant la présence de travaux de terrassement et d'aménagement d'un circuit d'environ 1500.m d'une largeur de 8,00 à 10,00.m en fonction des déblais et remblais, pour une plateforme de 8,00.m de largeur ; la largeur de la bande de roulement en béton bitumineux étant de 6,00.m.

Conformément à l'article L.480-2 alinéa 10 du Code de l'urbanisme, Monsieur le Maire de Saint-Frajou prend, le 6 novembre 2013, un arrêté interruptif de travaux, mettant en demeure la société Malet de cesser immédiatement les travaux entrepris. Cet arrêté a été suivi d'effets et les travaux ont été stoppés.

En janvier 2014, les associations FNE Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées et Nature Comminges ont alors déposé auprès du Procureur de la République de Toulouse une plainte contre la réalisation en toute illégalité de travaux de terrassement pour prévenir toute tentative de modification du PLU pour régulariser la situation.

Des travaux réalisés en toute illégalité :

Ces travaux de terrassements ont été réalisés sur une largeur de 8 m à 10 m, sur une bande de roulement en béton bitumineux au fort impact visuel et écologique. Ils sont destinés à la pratique des loisirs motorisés. Pour autant,



aucun permis d'aménager n'a jamais été délivré. Outre l'absence d'autorisation d'urbanisme, ajoutons que ces travaux sont situés sur des parcelles A (agricole) et N (naturelle) du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Frajou qui interdisent tout aménagement à des fins de loisirs motorisés. Cette violation du document d'urbanisme a d'ailleurs conduit la commune à signer un arrêté interruptif de travaux. Malgré cette grave infraction, des travaux d'entretien (suite à l'effondrement de talus) ont été effectués sans réaction de l'administration.

Les associations FNE, NMP et Nature Comminges ont déposé plainte devant le TGI et rappellent qu'elles œuvrent activement pour la bonne application du droit de l'environnement sur le territoire de notre région. Dès lors, elles attendent une stricte application de la loi en vigueur et souhaitent la remise en état du site et non une simple modification du plan local d'urbanisme qui aurait pour effet d'entériner un aménagement illégal au regard des règles d'urbanisme préservant l'environnement. Dans cet objectif, une pétition lancée par les riverains est en cours de circulation.

Cabane pastorale du Pic du Gar

Ce projet de construction d'une nouvelle cabane sur l'estive de Gar, porté par le Conseil Général n'appelle pas en lui-même de remarques de notre part, et nous restons naturellement attachés à ce que le berger puisse loger dans des conditions décentes.

Toutefois, en dépit des avancées de ce projet, notre association ne peut pas cautionner en l'état actuel, les conditions d'acheminement des engins de terrassement jusqu'au site des travaux.

En effet, il nous paraît extrêmement précipité de faire monter une pelle mécanique de 9 tonnes par la piste d'Artalas pour construire la plateforme, enterrer le tuyau d'eau et réaliser l'assainissement des eaux usées. Compte tenu de la sensibilité du milieu naturel, nous avons réitéré notre demande que l'ensemble des travaux soient effectués par une mini-pelle transportable par hélicoptère. Nous demandons également que l'adduction d'eau ne soit pas enterrée pour éviter de construire une tranchée de 300.m dans des pelouses calcaires. Cela rejoint la préconisation formulée fin 2014 par la CODENAPS de la Haute-Garonne, qui a rejeté tout prolongement de la piste au profit d'une solution hélicoptérée. Nous regrettons d'avoir à rappeler qu'en 2009, la construction de la piste d'Artalas, présentée initialement comme un accès provisoire pour construire un abreuvoir, s'est transformée en piste pérenne. Nous souhaitons qu'à l'avenir les projets concernant l'aménagement de cette estive puissent être discutés très en amont, afin de créer les conditions d'un débat serein. Aux dernières nouvelles, il semblerait qu'une solution d'hélicoptage du matériel ait été trouvée.

■ SKI

Initialement, ce projet de construction d'un nouveau débrayable pour desservir le Céciré s'accompagnait de l'installation d'un réseau d'enneigement artificiel sur Hount-Estrète, de l'élargissement de la piste des Marmottes avec la création de la piste des Biches avec enneigement artificiel, qui porteraient atteinte aux paysages et aux habitats naturels de la forêt communale de Castillon de Larboust. Ces divers programmes ont fait l'objet d'une étude d'impact largement insuffisante, pour laquelle nous avons demandé et obtenu la réalisation de compléments floristiques et faunistiques. Le nouveau télésiège intercepterait des zones humides non identifiées dans l'état initial et entraînerait 1,5 hectares de défrichement d'une sapinière et de boisements subalpins d'intérêt écologique, au risque de porter atteinte à des zones de quiétude et de reproduction de la faune.

Nous avons exprimé notre position lors de l'enquête publique (du 30 juin au 1^{er} août – prolongation jusqu'au 16 août). Nos critiques concernant le projet initial ont été partiellement prises en compte ; les inventaires des milieux naturels ont été complétés ; des mesures compensatoires vis-à-vis de la faune sont désormais envisagées à notre demande : suppression de deux autres télésièges, plantations de pins à crochets pour le nourrissage hivernal du grand-tétras, installation de clôtures girondines pour éviter le ski hors piste, dispositifs de visualisation des câbles pour l'avifaune. Il convient de préciser que ces mesures, qui sont le fruit d'un travail de longue haleine avec l'ONCFS, sont loin d'être des mesures « gadgets » ; elles ont été mises en place sur l'ensemble des habitats à grand-tétras et ont permis de reconstituer des zones de quiétude désormais fréquentées en hiver, et où l'on constate la réapparition de places de chant.

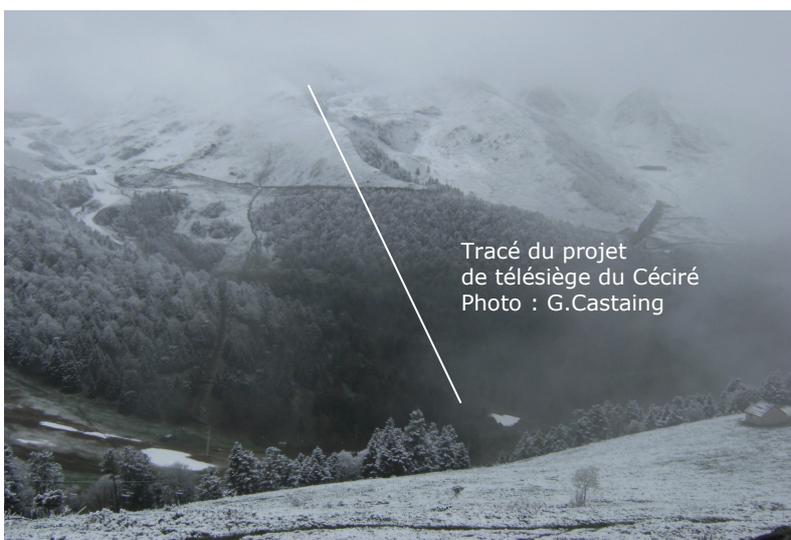
Deux questions restent toujours en suspens :

-notre proposition de modification du tracé n'a pas été retenue (comme le montre la photo montage ci-jointe), alors qu'elle permettrait d'éviter un secteur boisé sensible (dont une zone d'hivernage du grand-tétras), nous souhaiterions donc que notre proposition soit réévaluée et approfondie

-die pour éviter des défrichements destructeurs de la forêt communale de Castillon de Larboust;

-par ailleurs, il n'est pas garanti que les mesures compensatoires soient mises en œuvre préalablement aux travaux envisagés, et il faudra sans doute se mobiliser pour qu'elles le soient car le dossier ne comporte aucun échéancier. Le projet est passé en commission départementale des sites en septembre/octobre, n'était donc pas pleinement acceptable dans sa présentation.

À l'issue de la concertation, nous avons finalement obtenu quelques garanties en ce qui concerne l'implantation du pylône menaçant la zone de présence du grand-tétras qui restera en dehors des habitats de reproduction ; par ailleurs, un plan de gestion de la biodiversité a été élaboré et des mesures compensatoires importantes (retrait de deux télésièges) vont permettre de recréer des zones de quiétude pour la faune sauvage. Seul l'impact paysager ne pourra être compensé.



La cour des comptes souligne l'impact du changement climatique sur les stations de ski

Dans un rapport paru le 11 février 2015, la Cour des comptes évoquant l'érosion de la clientèle et du déficit financier des stations de ski, la trop forte participation des collectivités territoriales l'incapacité à financer des investissements dont la vétusté augmente, pour dresser un portrait inquiétant de l'avenir des stations pyrénéennes et évoquer un « redressement nécessaire ». A la parution de ce rapport nous nous inquiétons particulièrement des propositions visant le redimensionnement des investissements qui risquent de justifier des projets d'extensions de domaines skiables.

Ainsi, la mairesse de Gouaux de Larboust a écrit sans équivoque son souhait de relancer l'extension du domaine skiable de Peyragudes sur le versant des Agudes, que nous avons pu repousser en 2006.

« Pour équilibrer le budget de la Station d'épuration, la commune a un projet de doubler l'immobilier existant sans dépense d'investissement pour la collectivité et avec un immobilier de qualité. (...)

La station au niveau piste a un potentiel de développement par l'aménagement et la modernisation de la piste de la vallée blanche existante, piste de 4 km de longueur et 1000.m de dénivelé, orienté plein nord qui fonctionne actuellement sans neige de culture. La production de neige de culture ne semble pas nous poser de problème (...). Après 40 ans d'immobilisme au niveau des Agudes Village les projets envisagés recueillent l'unanimité des administrés et vont permettre une restructuration complète de son urbanisme. »

MILIEUX NATURELS

Protection des forêts et vieilles forêts Commingeoises

27 avril 2011

Vous le savez sûrement déjà, la très grande majorité des boisements d'altitude des Pyrénées centrales est constituée de hêtraies sapinières et de sapinières de forêts publiques. Situées souvent sur des pentes peu accessibles, elles constituent un milieu de vie très riche avec de nombreuses espèces emblématiques et très fragilisées comme l'ours, le grand tétras, la chouette de Tengmalm ou le pic à dos blanc, ainsi que de nombreux rapaces qui en ont fait leur site de nidification.

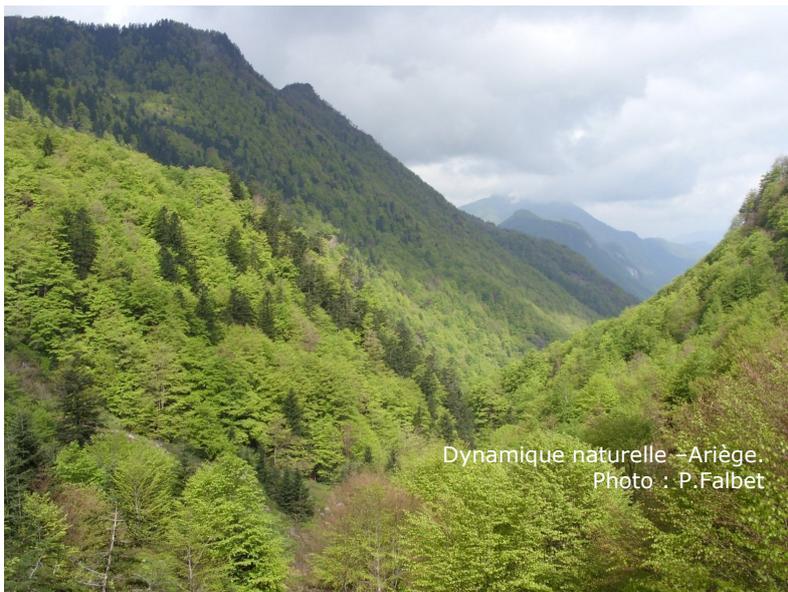
Parmi elles existent des forêts éloignées de l'activité des hommes, peu ou pas exploitées depuis des siècles, accomplissant la totalité de leur cycle, ce sont les vieilles forêts. Le Comminges est l'un des noyaux de vieilles forêts de la chaîne avec 2700 hectares recensées environ.

Qu'est ce qu'une vieille forêt pyrénéenne ?

Les vieilles forêts présentent un mélange d'espèces et d'âges, avec un fort volume de bois mort. Ce sont des milieux mosaïque avec des habitats pionniers ou de régénération, des milieux ouverts, parfois des zones humides, des recs, des stades forestiers matures aux très gros bois abondants, enfin des stades d'écroulement.

Ces deux derniers stades présentent très peu de traces d'exploitation, permettant l'existence de bois mort sur pied et au sol dans tous les états de décomposition, du bois quasi intact jusqu'à celui ramené à l'état d'humus. Le cortège saproxylique dépend d'un large gradient de micro habitats et de ressources trophiques fournis par ces bois morts et ces vieux arbres.

Il représente à lui seul 20 à 25 % de la totalité des espèces forestières. Il est dominé par les champignons et les coléoptères. Il existe également des forêts anciennes refuge d'espèce, comme des hêtraies oubliées conservant d'énormes arbres têtards, représentant un intérêt biologique et ethnobiologique majeurs.



Dynamique naturelle –Ariège.
Photo : P.Falbet

Le recensement dans les Pyrénées vient de s'achever

L'étude concerne la région Midi Pyrénées. De 2008 à fin 2014, le GEVFP (Groupe d'Etude des Vieilles Forêts Pyrénéennes) a évalué et cartographié des sites de forêts vieilles et anciennes dans le cadre du projet "vieilles forets des pyrénées" avec le soutien financier de l'Union Européenne (Fonds FEDER), de l'Etat français et du Conseil Régional de Midi-Pyrénées. Ce projet pluridisciplinaire de grande ampleur met en lumière un patrimoine naturel pyrénéen encore méconnu, peu protégé et dont on ne tient souvent pas compte dans les politiques forestières publiques ou privées. A partir de 2015, le groupe va continuer son action,

notamment sur les connectivités écologiques, grâce à d'autres financements européens.



Un coléoptère du bois mort : la rosalie des Alpes.
Photo : G.Castaigne



Ancienne chandelle.
Photo : P.Falbet

Si les forêts sont à l'abandon et que leurs surface augmente...où est le problème?

Ce petit aparté souhaite pointer une idée reçue : En France, la surface forestière a été jusqu'à peu de temps en augmentation, certes. Mais la qualité écologique des forêts, quant à elle, n'est que très peu concernée par cette hausse quantitative. Dans notre région, si des forêts publiques sont encore « cultivées » en monoculture, on observe de très nombreux boisements traités en futaie irrégulière.

Ces futaies irrégulières, qui respectent dans leur définition la structure des peuplements, représentent moins de 5% de la surface forestière nationale (selon la définition IFN), et sont surtout présentes en montagne.

Mais même ici, lors de l'exploitation, nous sommes loin des méthodes Pro Silva respectant une sylviculture continue et proche de la nature : les prélèvements pratiqués, très espacés dans le temps (ce qui permet d'optimiser la rentabilité), sont trop excessifs pour prétendre maintenir un quelconque cycle biologique.

Autre remarque, de nombreux massifs repartent en évolution naturelle depuis quelques décennies. Mais qui peut prédire les usages forestiers et les pressions qui s'exerceront sur la « ressource » dans 50 ans ?

Ne nous y trompons pas, l'évolution qualitative du milieu se fait bien à l'échelle du temps forestier, multiséculaire, bien plus lent que l'échelle de temps de la vie humaine. Une forêt ayant recolonisé un pré il y a 100 ou 150 ans est une forêt jeune.

De par ces observations, auxquelles s'ajoutent diverses menaces développées plus bas, il est relativement facile de comprendre que des espèces les plus exigeantes en matière d'habitat forestier sont très faiblement représentées, et souvent en régression constante depuis plusieurs décennies, qu'il s'agisse chez nous du grand tétras, du pic à dos blanc, de chiroptères, de lépidoptères, de coléoptères, de mousses, etc.

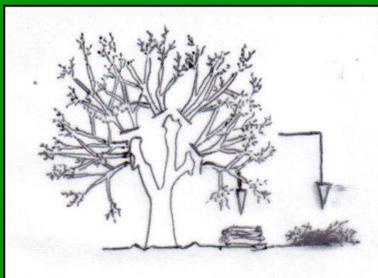


Photo :P.Falbet

Un patrimoine forestier: les hêtraies têtards

Les forêts de montagne étaient autrefois paccagées. Afin que l'élevage évite de compromettre la régénération naturelle, les arbres étaient taillés « en têtard », pour exploiter les branches pour le bois de chauffage, tandis que le feuillage était distribué au bétail. Ces vieilles hêtraies têtards inexploitées se présentent aujourd'hui comme des îlots de vieux peuplements qui abritent un riche cortège de mousses, d'insectes et d'oiseaux.

Protections

Parmi quelques exemples qui vont vers une certaine protection de l'habitat dans les forêts exploitées, l'instruction sur la biodiversité relative aux forêts publiques (ONF, 1993, révisions en 2006 et 2007) fixe des objectifs, dont quelques arbres à cavité (mais trop peu!) qui sont notamment essentiels entre deux espaces à forte naturalité. Les documents d'aménagement de l'Office National des Forêts prévoient des séries en repos, dont certaines en repos définitif. Des îlots de sénescence sont créés pour leur caractère mature. Parfois et depuis peu (instruction ONF, 2009) des réseaux d'îlots de vieux bois sont mis en place pour permettre la

survie et le déplacement d'espèces inféodées aux stades de maturité et de sénescence. L'Office observe également une série de mesures allant dans le sens de la quiétude de certaines espèces comme l'ours ou le grand tétras. Cependant les choix du « comment », difficiles et variables d'une forêt à l'autre, sont laissés à l'interprétation du gestionnaire local.

Dans la partie centrale de la chaîne, quelques réserves forestières vont bientôt s'ajouter aux réserves existantes, permettant l'arrêt des coupes et la quiétude de la faune dans des forêts matures (RNR de Bordères Louron, RBI de Saint Pé de Bigorre, RBI du bois du Past). La Trame Verte et Bleue et autres politiques publiques en

terme de gestion des espaces naturels sont en construction, avec des actions ciblées envers la forêt. De nombreuses avancées sont encore à faire, notamment dans la mise en œuvre des mesures théoriques (!) et dans la construction de trames intra-forestières permettant aux espèces d'évoluer correctement dans le milieu et autorisant les échanges d'individus au sein d'une métapopulation.

..... et menaces

Mais à l'heure où nous écrivons, les forêts d'altitude subissent de nombreuses pressions, qu'elles soient exploitées ou en évolution naturelle : par les schémas de mobilisation du bois, et la demande émanant de Fibre Excellence ; par des taux excessifs de prélèvements ; par des ouvertures de pistes ne tenant pas compte du caractère remarquable de certaines forêts ; par la pression exercée prochainement par les centrales à granulés ; par les énergies dites renouvelables et les projets de diverses stations de ski, etc.

Un observatoire des forêts commingeoises

Depuis sa création, Nature Comminges œuvre pour la protection des forêts de montagne et de la faune, à travers de très nombreuses actions de veille écologique, d'observation de la fréquentation motorisée, de compléments de connaissance, de communication, d'actions en justice lorsque jugé nécessaire.

Aujourd'hui, l'association a la volonté de créer dès ce printemps 2015, un emploi à mi-temps en contrat aidé (partiellement financé par l'État) permettant la mise en place d'un observatoire des forêts commingeoises. C'est à la suite d'une collaboration à l'été 2014 entre FNE Midi Pyrénées que je représentais en tant que bénévole et l'association, que l'opportunité de ce poste a été discutée. Cette collaboration visait (et vise toujours!) la révision d'un schéma de desserte dans une forêt refuge d'espèces sur la commune de Melles.

Depuis, la réflexion a cheminé et nous permet aujourd'hui de cibler des actions de départ de cet outil que sera l'observatoire. Voici quelques pistes envisagées en tant qu'actions :

La desserte de la forêt des Arguts : un projet ajourné

Une réunion publique d'information sur la « *Dynamisation de la mobilisation des bois – forêts de Melles, Boutx, Arguts-Dessous indivis* » s'est déroulée le 8 août 2014. Cette réunion concrétise la volonté de mobiliser des bois dans des zones non desservies en forêt publique, pour assurer le développement de la filière bois-énergie portée par l'usine Fibre Excellence de Saint-Gaudens (anciennement TEMBEC), étant donné que le gisement en bois des Landes qui fait suite à la tempête Klaus sera épuisé en 2015. Au cours de cette réunion, les services de l'État ont présenté un ambitieux projet de desserte de la forêt indivise des Arguts, prévu pour 2015, si les Conseils Municipaux votent favorablement.

À l'issue de cette réunion à laquelle aucun représentant de l'ONCFS ni de la DREAL n'étaient présents, des membres de Nature Comminges, ainsi qu'un représentant de France Nature Environnement ont été reçus, à leur demande, par Madame Ayrat, Mairesse de Melles, pour discuter du projet de desserte de la forêt indivise d'Arguts dessous, en présence de Messieurs Melazzini, Maire de Boutx, et Bernadets de l'Office National des Forêts.

Comme nous l'avons exprimé à Madame la Mairesse, il nous a paru extrêmement précipité que les élus veuillent accélérer ce projet de piste dans une forêt ancienne refuge d'espèces, dès 2015 ; nous regrettons qu'une « délibération de principe » du Conseil municipal favorable à l'unanimité à ce projet ait été prise le 5 septembre dernier. Si ce document présente quelques précautions comme la préservation de vieux hêtres têtards et le souhait de réduire la piste à un seul tracé au lieu de deux, il n'empêche qu'un dossier de subvention doit être élaboré d'ici la fin du mois d'octobre pour prendre en compte 70% des 35000 euros que coûterait la piste, avant de connaître le contenu et les conclusions de l'étude d'incidence de ce projet sur les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 de « Haute vallée de la Garonne », qui doit être règlementairement réalisée début 2015, en vertu de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement.

Les tracés qui ont été évoqués à ce jour laissent beaucoup trop de questions en suspens. Il ne ressort pas clairement de cette réunion les raisons qui poussent les élus à envisager à construire des pistes de débardage pour tracteur depuis le col d'Artigaus en traversant le bois et le ruisseau de l'Artigon, pour exploiter une zone déjà desservie par des pistes accessibles depuis Arguts Dessous. Nous craignons que cette desserte favorise un bouclage du massif, qui ne manquerait pas d'entraîner une augmentation de la fréquentation motorisée non maîtrisée (trials, 4X4, etc) déjà importante dans le secteur de la Seube.

A ce jour, les coûts prohibitifs et les contraintes posées par la commune de Melles ont conduit les aménagistes à revoir le projet de desserte qui s'avère peu rentable, et qui semble donc remis en cause. Mais, nous gardons toujours un œil sur ce projet car la pression pour la mobilisation des bois s'intensifie.

- sensibilisation et animation (nous creusons actuellement les pistes existantes!),
- protection (îlots de sénescence en zones Natura 2000 par exemple),
- veille écologique (suivi des aménagements forestiers, des créations de dessertes, surveillance des dispositifs de fermeture, pointage des dégradations, etc),
- compléments de connaissance et suivis d'espèces (en lien avec certains suivis existants comme le suivi ours, qui s'imbrique naturellement avec les missions d'un observatoire qui constitue l'habitat de l'espèce).

Ce projet ne pourra exister sans la collaboration des adhérents. Ainsi, nous prévoyons de proposer aux bénévoles de se joindre aux missions du salarié, et vice versa !

De beaux projets en perspective visant à contribuer à un environnement montagnard préservé et de qualité ; quelques graines plantées dans l'humus forestier afin qu'il continue à évoluer dans la complexité qui en fait la force.

Philippe Falbet

MILIEUX AQUATIQUES

Crués de Juin 2013

La crue du 18 juin 2013 qui a bouleversé les bords de Garonne, de Pique pour les Haut-garonnais, des Nestes et des Gaves pour les Hauts-pyrénéens, a montré que le risque d'inondation demeure omniprésent, et qu'il s'aggrave même peut-être, du fait du réchauffement climatique. Des pluies diluviennes qui ont entraîné la fusion subite d'un manteau neigeux exceptionnel, ont provoqué une crue historique - « centennale » pour certaines d'entre rivières- avec pour résultat des dégâts considérables sur leurs berges, les biens, les terres emportées, les constructions ravagées : granges, maisons d'habitation, ouvrages d'art, notamment des ponts et des routes... Au milieu de ce cataclysme, des habitants bien sûr envers lesquels des membres de Nature Communiques ont su se montrer solidaires, mais aussi des truites, des loutres, des forêts riveraines... ! Quel constat et quelles perspectives après de tels événements ?

Un bilan écologique inégal

Tout d'abord, il est important de constater que ce n'est pas l'ensemble des bassins versants qui a subi de telles dégradations. Celui de la Neste d'Oueil et plus généralement tous les cours d'eau de la vallée de Peyresourde ont été épargnés, alors que la Garonne et la Pique, le secteur du Luchonnais plus particulièrement, ont subi de plein fouet les conséquences de cette fonte brutale d'une couche de neige d'une épaisseur exceptionnelle.

Sur le plan humain, des localités ont subi de plein fouet la crue, comme Luchon, qui ont porté atteinte à l'activité économique sur la saison touristique, heureusement sans faire de victime. Le plus aigu reste la dévastation quasi-totale des habitations et des commerces de Fos et du verrou de Saint-Béat ; la question de la réouverture du camping après l'inondation a cristallisé une polémique stérile ; les habitants du bourg continuent de demander que la fermeture administrative soit levée en raison de l'activité économique qu'il génère pour la commune, mais il ne faut pourtant pas perdre de vue que si la crue s'était produite durant la nuit, il y aurait certainement eu



Photo : R.Couret

de nombreux morts, comme pour la tragédie de Biescas en Aragon, le 7 août 1996 . (87 morts et 200 blessés) dans un camping dévasté par un torrent en crue après un gros orage ; les aménagements en zone inondable sont d'une fragilité extrême. Et ce même si la réalisation de barrages, de digues ou de surcreusements de lits et l'absence de crues dévastatrices depuis un quart de siècle, ont laissé penser que les accès de colère de la nature pouvaient être domptés et ont incité à urbaniser dans les zones inondables. Les services de l'État, qui ont établi des plans de prévention des Risques (PPR), ont cherché des solutions avec les communes pour repenser l'urbanisation ; mais ces efforts se heurtent à de nombreux habitants qui ne sont pas prêts à admettre de telles contraintes, émotion oblige, ou en raison de l'activité économique générée.

Sur le plan piscicole, les efforts de recensement menés par la Fédération départementale de Pêche, se sont surtout focalisés sur le Luchonnais ; et ce fut une bonne surprise puisque des poissons pêchables (« maillés ») se retrouvent sur toutes les stations. 8 pêches électriques dans le luchonnais et 3 en Garonne ont permis de confirmer le constat général.

Le Lis et la Pique, qui ont particulièrement été mis à mal par les crues, ont été scrutés. Les densités de truites sont du même ordre de grandeur que les années précédentes. Manquent surtout les 0+ et les 1+. Un phénomène mérite d'être souligné :

à l'amont de la Neste d'Oo, davantage de truites qu'auparavant ont été retrouvées. La crue les a déplacées sans aucun doute des secteurs inaccessibles sur des secteurs de pêche de référence. La crue a donc eu surtout pour conséquence de déplacer les poissons. Les pertes de densités sont donc exclusivement liées à la disparition d'une bonne partie des juvéniles.

En Garonne, toutes les classes d'âge y ont été affectées par la crue dont l'impact s'est fait sentir jusqu'à la confluence avec la Neste, qui a été aussi fortement touchée. Si on a eu une crue de fréquence centennale au niveau de Fos et Saint-Béat, au niveau de Montréjeau, elle s'est apparentée plutôt à une décennale. La population de truites a été divisée par deux ou par trois sur toutes les stations traditionnellement pêchées à l'électricité lors des inventaires annuels de la fédération de pêche sur la Garonne amont, car celles-ci ont été fortement modifiées, avec la quasi-totalité des habitats détruits. Cela a conduit à une forte perte des capacités d'accueil de ces secteurs. Mais il convient toutefois de ne pas faire une généralité de ces zones. À côté de parties désertiques parce que trop chamboulées, d'autres ont d'évidence servi de refuges, notamment les zones les plus profondes, les trous, les fosses.

En Garonne aval, la crue s'est étalée en arrivant dans la vallée en amont de Saint-Gaudens, l'événement est resté important et est estimé avec une période de retour de l'ordre de 30 à 40 ans.

Le niveau des plans d'eau des gravières de Villeneuve de Rivière a été rehaussé de plus de 1 m pour certains du fait du rechargement de la nappe par infiltration depuis les berges. C'est le secteur ou le fleuve a été et continue d'être le théâtre de pressions et d'enjeux avec l'étalement de l'habitat, des activités économiques (gravières, barrages...) et de loisirs, qui ont contribué à une chenalisation grandissante. Deconnectée peu à peu de sa plaine alluviale, elle a vu ses zones humides régresser, ses bras morts et ses boisements riverains s'assécher.

Des travaux parfois pires que les crues

Dans Oô village et le secteur des granges d'Astau, les densités habituelles ont été réduites de 3 à 5 fois, mais ce n'est pas la crue qui en est responsable, ce sont les travaux de « restauration » qui ont suivi sur 2 sites plus particulièrement.

Là où, seule la crue est passée, le nombre de truites adultes est identique à ce qu'il était avant elle et la perte se concentre sur les jeunes poissons. Mais là où des engins sont entrés dans les torrents et rivières, toutes les classes d'âge et été fortement impactées et la population salmonicole est divisée par cinq.

Nous avons assisté en effet, et pas seulement en Haute-Garonne, à une sorte de poussée de fièvre consistant à tout « réparer » aussi vite que possible après la crue. Par indiscrétion, nous savons que les Préfets ont lâché la bride aux Maires pour qu'ils tentent de tout remettre en état dans de très brefs délais. Des entreprises ont été mobilisées, sans qu'elles aient parfois la moindre expérience des travaux en rivière...Le remède a donc été pire que le mal pour les écosystèmes aquatiques, du fait de la réalisation de travaux sans le moindre contrôle. Les truites ont co-évolué depuis toujours avec les crues, puisqu'elles sont toujours là, mais pas avec les pelles mécaniques. Des pelles qui ont fait disparaître leurs habitats souvent en transformant les cours d'eau en chenaux.

La chenalisation de la Garonne à Bossost, Es Bordes, et en amont, a suscité en retour des pénalités de la part de l'Union européenne,



s'est faire sans se soucier de l'aggravation des risques de crues en aval. Une rivière chenalisée est une rivière où l'eau circule plus vite et qui s'écoule donc plus vite en aval. On peut regretter qu'on n'ait pris aucune précaution lors de ces travaux coté espagnol alors que coté français, les chantiers d'enlèvement d'embâcles se sont déroulés dans des conditions moins pires pour la Garonne.

Du fait de ces travaux incontrôlés, sans le moindre cahier des charges, on s'aperçoit aujourd'hui qu'il va falloir intervenir de nouveau sur ces secteurs. Donc double impact, et surtout double dépense ! Encore heureux que l'on s'aperçoive déjà, c'est-à-dire suffisamment tôt pour apporter les correctifs nécessaires, que la démarche quasi compulsive de « restauration » qui a étreint certains élus s'est parfois muée en non sens ! Malheureusement, le phénomène, positif sur les petites rivières, a totalement été anéanti en Garonne. Alors qu'on assiste à certains rapprochements entre pays voisins pour gérer de grands bassins - nous pensons surtout au Rhin-, il semble urgent que les autorités françaises et le conseil général d'Aran se rencontrent et collaborent pour gérer conjointement la Garonne à l'avenir, malgré les statuts juridiques différents des cours d'eau en France et en Espagne.

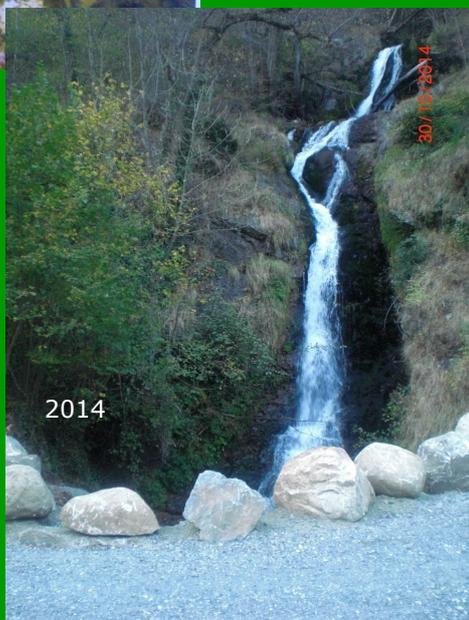
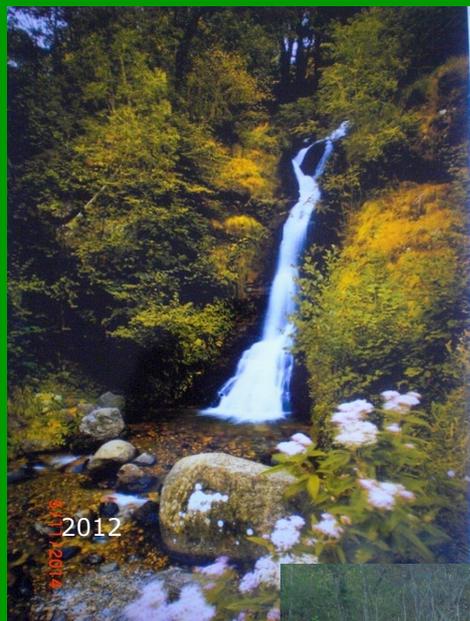
Autre conséquence perverse post-crue : l'enlèvement systématique de tous les embâcles. Cela a encore réduit l'habitat des poissons même si ces travaux ont été menés dans de bonnes conditions et le respect de l'hydromorphologie de la Garonne dans sa partie amont.

Il convient donc d'impulser et porter une réflexion après-crue et après-chantiers, sur la réhabilitation hydro-morphologique de la Garonne amont, après ce qu'a connu le fleuve : la conjonction d'un violent phénomène naturel et de travaux pas toujours bien réalisés qui ont provoqués des mortalités de poissons, même si les interventions des équipes fédérales ont permis de sauver beaucoup de poissons piégés dans des trous d'eau déconnectés du fleuve. L'inquiétude est de mise face à la dégradation générale des habitats qui pourrait durer plusieurs années. Il faut donc envisager une ambitieuse phase de reconquête.

Heureusement, cela ne s'est pas produit partout sur le Luchonnais ! À Luchon, par exemple, alors que d'importantes quantités de matériaux se sont déposées dans la Pique, la démarche de la commune a été saluée par le monde halieutique. L'enlèvement de ces matériaux, a permis de conserver les gros blocs qui ont été remis dans le lit, permettant de la sorte de reconstituer un cours d'eau avec des obstacles, des caches, des berges. Les caches préfabriquées en béton installées par les pêcheurs et qui ont disparu ont cédé la place à de vrais cailloux.

Au vu des perturbations de 2013, que c'est l'ensemble de l'aménagement du bassin versant qu'il faut repenser : la maîtrise du risque d'inondation impose de repousser, là où c'est encore possible l'urbanisation hors des limites de la crue centennale en favorisant l'information sur le niveau du cours d'eau (à travers l'outil Vigicrues) et la sensibilisation.

LE NOUVEAU VISAGE DE LA CASCADE SIDONIE N'EST PAS DU GOÛT DE TOUT LE MONDE



Durant l'été 2014, des travaux de terrassements ont défiguré le site de la cascade Sidonie (commune de Saint-Mamet), classé au titre de la loi du 02 mai 1930, modifiée par la loi du 28 décembre 1947 (articles L.341-1 à 342-22 du code de l'environnement) : construction d'un pont en gros blocs qui ont relevé le niveau du ruisseau de 1,50.m à 2.m ; la buse étroite a été remplacée par une buse plus large ; une piste de 4.m a été construite. coût de l'opération : 300.000 euros financés par la commune; demande d'électrification de la parcelle B 124.

Ces travaux ont été réalisés au nom d'un Arrêté de la Préfecture prescrivant des travaux de sécurisation après les crues de juin 2013 ; mais ils ne dispensaient pas le Maire de déposer une demande d'autorisation de travaux en site classé auprès de la DREAL.

Nature Comminges décide de relayer le courrier des Amis de la Nature auprès de l'Architecte des Bâtiments de France, du CAUE et de la DREAL, et a émis une demande une remise en état du site. La route tracée permet d'accéder à une grange pour sa mise en valeur ; des travaux ont été réalisés en contravention avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Mamet.

FAUNE SAUVAGE

Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage

Nature Comminges a pris part aux Conseils Départementaux de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Haute-Garonne, des 19/04, 22/06 et 03/09 2014.

L'évolution des fourchettes des plans de chasse entre 1998 et 2010 montre très clairement la volonté de l'administration d'augmenter les prélèvements de cervidés, en portant l'effort sur la destruction des chevreuils (dont les fourchettes sont passées de 3000-4000 en 1998 à 4000-6000 en 2009) et les biches, gestantes ou non, (dont les prélèvements qui ne dépassaient pas à 300-400 animaux en 1998 s'élèvent aujourd'hui à 800-1300 animaux) ; les fourchettes concernant les cerfs n'ont pas augmenté si rapidement, et celles concernant les faons ont baissé en 2008 et 2009.

Galliformes de montagne :

A la suite de la réunion du 22/06, un Arrêté Général a fixé les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2013/2014. Une de nos préoccupations majeures est de veiller à ce que l'administration prenne en compte la baisse incontestable des populations de galliformes de montagne (-60% sur la Haute-Chaîne centrale entre 1960 et 1990 et de l'ordre de 25% entre 1995 et 2005 pour le grand-tétras) qui ne peuvent plus supporter des prélèvements comme par le passé.

En Haute-Garonne, il n'y a pas eu de prélèvements de grand-tétras entre 2001 et 2008 (Prélèvement Maximum Autorisé par chasseur et par an =0). En 2009, nous avions désapprouvé un plan départemental de gestion cynégétique du grand tétras décidé le 22/09/09 qui autorisait 1 oiseau sur le territoire de l'ACCA du Larboust (en fait 3 oiseaux auraient été blessés). Depuis, nous sommes restés en alerte jusqu'à la réunion de la commission Chasse et Faune Sauvage de septembre ou nous avons demandé et obtenu un plan de chasse nul pour le grand-tétras et le Lagopède, ainsi qu'un rabaissement du plan de chasse pour la campagne 2013/2014 pour la perdrix grise, compte tenu des indices de reproduction moyens.

Plainte pour destruction de gibier sans plan de chasse

Nature Comminges a été informée de l'ouverture d'une procédure d'infraction par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) (brigade de Saint-Gaudens), pour des faits de destruction irrégulière d'un cerf élaphe, sur la commune d'Artigue. Selon les faits rapportés, l'animal était pris dans un grillage à ovins, lorsqu'une personne l'a tué à l'aide d'un pelle-versoir, puis égorgé. Lors d'une perquisition, l'instrument couvert de sang a été retrouvé, ainsi que la carcasse de l'animal. Il s'agit de faits délictueux de chasse sans plan de chasse ni bracelet, ni moyen légal qui contreviennent aux dispositions de la loi « chasse » du 26 juillet 2000. Ces dispositions visent à concilier les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques en fixant le nombre d'animaux qui peuvent et doivent être prélevés par les chasseurs au cours d'une saison, dans une population donnée (articles L425-6 à -13 et R425-4 à -9 du Code de l'environnement). En conséquence, les membres du bureau ont décidé donc de mandater le Président ainsi qu'Alice Terrasse, Avocate, pour ester en justice et défendre les intérêts de l'association.

Recours contre une autorisation de désairage d'un Autour des Palombes

L'Autour des Palombes est une espèce de rapace de taille moyenne de la famille des accipitridés, qui comprend aussi les aigles et les busards. Comme tous les rapaces français, il s'agit d'une espèce protégée sur l'ensemble du territoire national au titre de l'article L. 411-1 du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009. C'est pourquoi, FNE Midi-Pyrénées et Nature Comminges ont déposé un recours contre l'arrêté du 20 mai 2014, par lequel la chef de service de l'unité « forêt chasse milieux naturels » a autorisé la capture sur les cantons de Mongiscard et Caraman, d'une Autour des Palombes à un particulier pour la pratique de la chasse au vol. Nous attaquons l'irrégularité de cette décision, puisqu'il n'est pas démontré que l'espèce est en état de conservation favorable.

Actions juridiques

Plusieurs affaires juridiques sont en cours ou ont abouti.

LA MICROCENTRALE DE MELLES : UN PROJET À CONTRE-COURANT ABANDONNÉ



Le Maudan
Photo : G. Castaing

Par un jugement du 21 mars 2013, le tribunal administratif de Toulouse a annulé l'arrêté du préfet de Haute-Garonne, refusant l'exploitation du microcentrale sur le Maudan, commune de Melles. Mais les Juges ont accepté les interventions des associations FNE Midi-Pyrénées et Nature Comminges en défense de la préfecture pour soutenir ce refus.

Le contexte de la « petite hydroélectricité » en montagne.

Les microcentrales hydroélectriques s'implantent sous couvert d'un objectif de 21% d'électricité renouvelable à l'horizon 2020. Les communes qui voient leurs ressources financières s'amenuiser, font l'objet d'un démarchage de la part d'investisseurs privés, ce qui explique l'émergence de nombreux projets (ex : Ustou en Ariège, Lescun ou Et-saut en Pyrénées-Atlantiques). Toutefois, il convient de rappeler que la petite hydraulique, représentant 1,5% de la production nationale, ne permet pas de faire face aux pics de consommation et participe aux fortes dégradations des cours d'eaux d'une très grande qualité écologique. En effet, ces dégradations sont dues à la construction de prises d'eau qui court-circuitent des portions importantes de torrents, portant notamment atteinte à la circulation des poissons et des sédiments, diminuant les débits indispensables à la vie et à la dynamique des cours d'eau. A cela s'ajoutent les multiples non respect du débit réservé. L'expérience prouve que cette prescription est difficile à faire respecter même dans le cas de microcentrales dites « au fil de l'eau » (sans barrage). A titre d'exemple, au niveau de la microcentrale de la commune de Melles (dites « des Ilières »), il a été constaté plusieurs fois que le torrent était à sec entre la prise d'eau et la centrale en aval. Les zones de montagne sont déjà fortement impactées par l'hydroélectricité : dans les Pyrénées, seulement 10% des rivières ne sont pas équipées.

La procédure de classement des cours d'eau :

Afin de répondre aux objectifs de la directive européenne cadre sur l'eau (DCE), la loi dite « LEMA » a prévu le remplacement des classements actuels, par deux nouvelles listes au titre de l'article L. 214-17-I du code de l'environnement. Ce classement prévoit une liste de cours d'eau dite « liste 1 » dont l'objectif est la préservation des cours d'eau à caractère "patrimonial" fixées par le SDAGE sur lesquels il sera interdit de construire de nouveaux ouvrages hydroélectriques faisant obstacle à la continuité écologique. Sur les cours d'eau de la liste 2 (déjà aménagés comme la Garonne, le Salat, etc), il est prévu que des dispositifs d'installation de passes à poissons soient installés dans les 5 ans pour garantir la continuité écologique.



Ancien front de taille. Montmaurin
Photo : G.Castaing

MONTMAURIN : Victoire au Tribunal Administratif de Toulouse. Le carrier fait appel

Le Tribunal Administratif de Toulouse a annulé le 24 octobre 2013 l'arrêté du Préfet de la Haute-Garonne, qui autorisait l'ouverture d'une carrière dans un secteur archéologique majeur. L'entreprise Giuliani a fait appel de la décision en soulignant que l'intérêt archéologique, écologique ainsi que les nuisances de la carrière n'étaient pas avérés. En soutien à l'association Entre Save et Saygouade, Nature Comminges a rédigé en 2014 un mémoire en réponse de 24 pages avec des pièces à conviction démontrant l'intérêt archéologique et écologique du site, ainsi que des remarques du Commissaire enquêteur sur les nuisances sonores et la dangerosité. Merci à Isaure Gratacos qui a encore fourni de précieux éléments.

Message de Sylvia Bélaïr transmis lors de l'A.G de Nature Comminges du 14/06/2014.

(...)

*A Montmaurin, c'est un siècle d'archéologie qui a permis de découvrir :
-des fossiles humains et fauniques particulièrement bien conservés dans le karst (mandibule humaine et mandibule d'enfant, ossements, dents...et le lion des cavernes), des sites historiques (gallo-romains et médiévaux), une zone forestière classée en Z.N.I.E.F.F (type.I).*

Une nouvelle publication du CNRS de 2012 confirme que les vestiges trouvés à Montmaurin il y a 60 ans sont encore étudiés et témoignent de la présence de l'Homme depuis 400.000 ans à Montmaurin.

Pour permettre aux générations futures de bénéficier de ce conservatoire archéologique et naturel, comme le préconisent Messieurs Jean-Clottes et Yves Coppens, il faut sanctuariser les différents sites qui forment une unité indissociable dont le potentiel est reconnu et rare en Europe.

Renforcer le tourisme autour d'un pôle d'excellence culturelle et touristique de portée internationale ouvre un avenir pour le Comminges.

L'association Entre Save et Saygouade continuera à tout mettre en œuvre pour obtenir l'arrêt des projets destructeurs et promouvoir le patrimoine de Montmaurin.

Grâce à la volonté de citoyens, de scientifiques et chercheurs, et d'associations dont Nature Comminges, nous continuons notre démarche vers une protection définitive nationale et européenne de l'ensemble des sites de l'interfluve Save-Saygouade.

Cet engagement collectif porte déjà ses fruits...Il faut donc continuer pour arriver à notre objectif pour Montmaurin :

- maintenir la diversité biologique,
- valoriser ses ressources naturelles et ses paysages,
- mettre en valeur tout son patrimoine culturel autour de ses sites remarquables et fragiles.

Nous mettons aussi une nouvelle pétition en circulation qui avertit chacun de l'urgence d'une telle protection.

Grâce aux participations et aux contributions de l'association Nature Comminges aux côtés de notre association au cours de ces 6 dernières années passées au Tribunal Administratif de Toulouse, et encore aujourd'hui au Tribunal d'Appel de Bordeaux, nous ne pouvons qu'être optimistes. Nous vous remercions vivement de votre engagement pour Montmaurin.

Sylvia Bélaïr, Présidente de l'association Entre Save et Saygouade et Mairesse de Montmaurin.



Iris graminée
Photo : G.Castaing



front de taille.
Photo : H.Fete

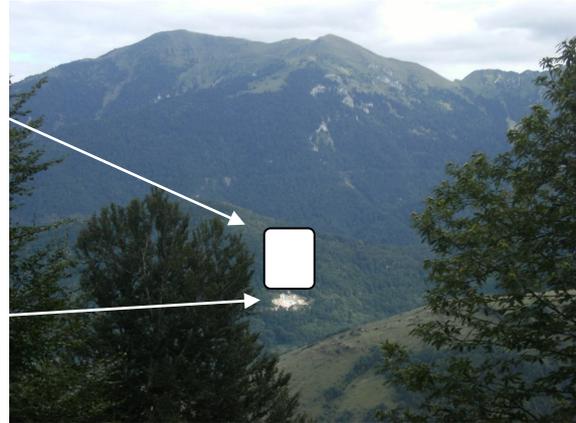
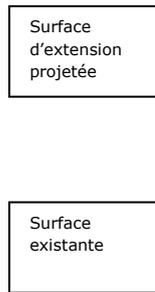
Carrière Lafarge

Au cours des années 2013-2014, nous avons suivi notre recours contre l'arrêté du 9 décembre 2010 du préfet de Haute-Garonne qui a autorisé les travaux d'extension de la carrière de Martres-Tolosane exploitée par la société Lafarge Ciments. Le Juge du Tribunal Administratif de Toulouse a considéré que cette autorisation ne respectait pas les règles encadrant les dérogations exceptionnelles de destruction d'espèces protégées. (Iris graminée) et a annulé l'autorisation préfectorale.

Pendant ce temps, l'entreprise Lafarge a avancé sur le front de taille, mais les reprises d'Iris sont satisfaisantes. Sur les lisières, à l'entrée de la Gouillère, on note une reprise fabuleuse des Iris, sans sur-piétinement. Ils se sont multipliés. Au-delà de ces mesures de transplantation, un bureau d'études a planché sur la répartition, et il y avait un projet d'APPB, mais notre récent recours victorieux contre l'Arrêté préfectoral autorisant la dérogation de destruction d'espèces protégées peut rendre le projet caduc.

Carrière d'Arguenos

L'entreprise OMG a demandé le renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une carrière de marbre blanc à Arguenos, sur une emprise déjà autorisée par Arrêté Préfectoral du 4 mai 2000 qui n'a pas été réhabilitée, sur une surface de 4,9 hectares. Le projet est basé sur une production moyenne de 8000t /an avec un maximum de 10000 t/an sur une durée totale de 30ans, contre 5000 t/an jusqu'à présent. La poursuite de l'exploitation sur le secteur du Montégut aura des impacts forts, sur le plan de la déforestation par tranches et la construction d'aménagements, sur une surface de 4 ha : aggravation de l'impact paysager, impact sur le réseau karstique, sur le milieu forestier et risques de chute de blocs sur le



village d'Arguenos. Nature Comminges a apporté son soutien au comité de riverains dès l'enquête publique, contre ce projet. Nous réfléchissons aux suites juridiques à donner à cette affaire.

Contact :

**Nature Arguenos Comminges.
31160 ARGUENOS**

TRANSPORTS

Déviations de Saint-Béat.

Action contentieuse en cours

Rappel de nos revendications : la promulgation de la D.U.P est intervenue en 1999 avant d'être prorogée en 2005 ; entre temps, le secteur situé dans l'emprise de la déviation a été inclus dans le périmètre de 4 sites d'intérêt communautaire désignés en 2007 et 2009 pour figurer dans le réseau Natura 2000; durant ce laps de temps, l'administration aurait pu redéfinir un tracé de la partie Sud qui aurait permis de répondre aux enjeux de conservation des milieux humides d'importance, ce qui n'a pas été fait. La bande définie lors de la D.U.P est restée très étroite sans possibilité de modification. C'est donc la rigidité de la procédure de déclaration d'utilité publique qui a bloqué toute discussion concernant la définition de tracés alternatifs dans la partie Sud de la déviation de Saint-Béat-Arlos.

La nouvelle prorogation du 28 mai 2010 ne prévoit aucune adaptation sérieuse du tracé pour éviter la destruction des milieux remarquables, et que les études d'incidences n'ont été finalisées qu'en 2011. La procédure s'est déroulée dans de mauvaises conditions avec un passage en force de l'administration contre les avis négatifs du Conseil National de la



Photo :G.Castaing

Protection de la Nature aux demandes de dérogation de destruction d'un grand nombre d'espèces protégées.

Nature Comminges et Nature Midi-Pyrénées ont donc engagé des contentieux contre l'autorisation de dérogation de destruction d'espèces protégées/déviations de Saint-Béat, puis contre l'Arrêté du 5 mai 2010 prorogeant l'arrêté préfectoral n° 29 du 14 avril 2006, relatif à l'autorisation au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement, concernant

les ouvrages et travaux liés à l'aménagement.

Nature Comminges attend les décisions de l'Etat sans trop d'illusions (le référé suspension a été rejeté). C'est pourquoi, nous attendons la réponse définitive de l'Union Européenne concernant notre plainte pour violation des articles 2 et 22 de la directive du conseil n°92/43/CEE du 21 mai 1992 visant à assurer la conservation des habitats naturels.

■ **SORTIES NATURE**

Les « sorties Nature » organisées en 2014 et 2015, parfois en collaboration avec d'autres associations, ont permis de toucher un public plus large que le cercle des adhérents de Nature Comminges ; elles restent gratuites et ouvertes à tout public.

Sensibilisation

Retour sur quelques actions d'éducation à l'environnement menées en 2014 et début 2015.



■ **ANIMATIONS**

L'Association Nature Comminges se réunit tous les derniers vendredis de chaque mois à la Maison des Associations, 51 rue du Pradet à Saint-Gaudens, à 20 H. 30.

Nous échangeons, à cette occasion, sur l'actualité relative à l'environnement et la protection de la nature en Comminges.

Les soirées ont permis d'aborder également les activités en cours ou à venir de l'association. Les soirées débutent souvent par une projection sur un thème proposé par un adhérent, de manière plus informelle en 2014 et 2015.

■ **COLLABORATIONS**

Sorties communes avec Nature Midi-Pyrénées.

Par l'intermédiaire de Delphine Fallour, une sortie par an est organisée en liaison avec Nature Midi-Pyrénées, comme la journée du 31 mai 2014 dans les Petites Pyrénées, sur la commune de Sepx, encadrée par Delphine et Henri. Cette sortie a permis de découvrir la flore et la faune des coteaux calcaires, qui présente de grandes similitudes avec celle que l'on rencontre plus à l'Est, en direction de la Méditerranée : orchidées des pelouses sèches, papillons, etc.



Nettoyage du site de la Hierle

Le secteur dit de la Hierle, situé sur les Communes de Montespau, Pointis-Inard et Labarthe-Inard, présente de forts enjeux écologiques et fonctionnels qui ont abouti à un projet de gestion porté par Nature Midi-Pyrénées et la communauté de communes, en partenariat avec Nature Comminges qui a réalisé des inventaires d'insectes.

Le plan de gestion prévoit notamment un entretien des connexions des bras secondaires avec la Garonne afin de conserver leur fonctionnalité. Ainsi, sur la rive droite, un embâcle créé suite aux dernières crues ferme complètement un bras secondaire sur le secteur de la saulaie. De plus, de nombreux déchets apportés par les crues sont venus se déposer sur ce secteur de berge.

Suite à un échange avec Didier Gontier du moulin de Montespau qui désireait mettre en pratique son projet d'hippomobile (utilisation de ses chevaux et d'une benne pour évacuer les déchets), une journée de retrait de cet embâcle et de ramassage des déchets a été organisée le samedi 13 septembre 2014. Cette journée a connu un vif succès !

COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION "LES 7 COLLINES"



Contact :

**Association "LES 7 COLLINES"
RUE DU PRÉ MAUDAC
31160 IZAUT DE L'HOTEL**

L'association des 7 collines travaille sur le patrimoine des 7 collines d'Izaut de l'Hôtel. En 2014, Nature Comminges a participé à 4 sorties faites sur la botanique et le patrimoine archéologique.

L'association a la volonté d'aménager un sentier d'interprétation botanique dans des massifs karstiques abritant des secteurs de forêt sénescence ou existent déjà des sentiers de randonnée communaux. Henri souhaite impliquer l'association Nature Comminges dans l'élaboration de panneaux de sensibilisation. Sur Barbazan, la communauté de communes refond tous les sentiers de randonnée.

Des réunions sont prévues pour réfléchir au sentier botanique passant par 7 collines, 3 cavernes et 3 châteaux. Plusieurs adhérents ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour ce projet et l'organisation de sorties « nature » en commun entre les deux associations.

Semaine pour la réduction des déchets

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été réalisées par le Collectif zéro-pesticides fin novembre 2014 :

Exposition de photos de déchets :

Au départ, l'intention était d'exposer des photos de déchets dans la nature. Des photos ont été prises par nos soins et par le Photo Club de Saint-Gaudens.

Opération « Pots de yaourt »

En construisant une montagne de pots de yaourts sur le Boulevard Bepmale, l'objectif était de souligner le gaspillage de plastique, de défendre le recyclage et sortir des ordures ménagères. Il s'agissait aussi d'attirer l'attention des industriels (depuis quelques années, ils ont réduit la quantité de plastique dans le cadre de « Eco-emballage ») et de sensibiliser la population.

Le SIVOM de Saint-Gaudens a été associé ; les responsables ont proposé est d'accord, d'exposer l'oeuvre de Françoise Robe dans le hall du SIVOM, et peut-être de la faire tourner dans les cantons.



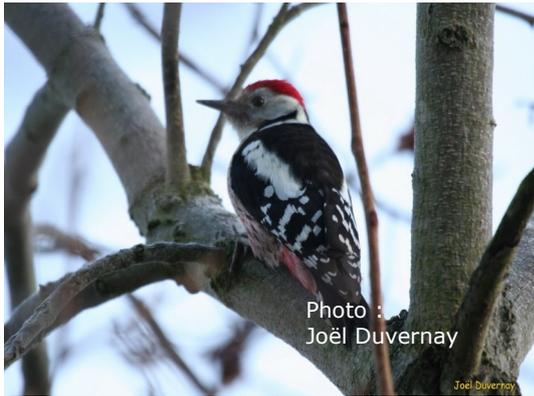


Photo :
Joël Duvernay



Deux espèces
Sensibles de
la forêt de
Cardeilhac :
un oiseau: le
Pic Mar et
une fougère,
l'Osmonde
royale.

EXPOSITION SUR LES RAPACES

Une exposition de 8 affiches sur les rapaces ont été réalisées par J. Duvernay. L'exposition serait disponible pour tous publics ; elle est didactique, présente un équilibre entre les photographies et les textes. Frédérique Fête propose de réaliser chaque semaine un article sur un rapace, pour signaler l'existence de cette exposition. On peut aussi réfléchir à une plaquette pour laisser au public et aux scolaires.



Photographie : Christiane Lefevre

11/10/2014

L'ARBORETUM DE CARDEILHAC A 100 ANS

Créé en 1913 sur la propriété agricole de la maison forestière, l'arboretum de Cardeilhac abrite une multitude d'essences d'arbres, il a constitué un champ expérimental pour faire face à la disparition du chêne tauzin décimé par l'oïdium.

Ce domaine a fêté ses 100 ans du 6 au 11 octobre 2014. Cet événement organisé par l'ONF et la communauté des communes du boulonnais a débuté par des journées d'animation scolaires des écoles du canton de Boulogne et quelques unes des cantons voisins. La journée du 11 octobre, destinée au grand public a connu diverses animations : démonstration d'élagage, balades botaniques et ornithologiques, sculptures sur bois, stands d'animation nature.

UNE EXPOSITION DE NATURE COMMINGES POUR L'ÉVÈNEMENT

Nature Comminges a participé à ces journées en organisant des animations nature, une balade botanique et ornithologique animées par Gerard Barraillé et Delphine Fallour. Une exposition intitulée "Quelques pas dans les forêts du Comminges" (13 panneaux plastifiés de 80X60), a été réalisée pour l'occasion. Merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce support pérenne, disponible sur simple demande.

PARTENARIATS EN COURS OU À VENIR POUR 2015 et 2016

ÉTUDES / SENSIBILISATION

Projet de partenariat avec la Mairie de Montmaurin pour une étude sur la biodiversité.

Par lettre du 3 juin dernier, la Mairie de Montmaurin nous propose de réaliser une étude de terrain en vue d'élaborer une stratégie de valorisation de la ZNIEFF de type I Gorges de la Save -interfluve Save-Saygouade. Plusieurs objectifs sont fixés :

- connaître le milieu environnant (inventaires, typologie, fonctionnalités, perturbations et impacts des activités humaines : escalade, stationnement de véhicules le long des berges, fauchage) ;
- protéger et préserver les espèces et les ressources naturelles (classement, descriptif, zones refuges, périodes de nidification, ...);

- mettre en valeur les espaces naturels, la forêt communale et ses essences à la confluence des climats, le milieu aquatique,...

- promouvoir les richesses patrimoniales, notamment archéologiques.

- préserver un espace naturel dans le contexte des réformes d'aménagement ;

- permettre une protection définitive du site et de la Z.N.I.E.F.F.

Cette étude pourrait constituer une base d'éléments pour la conception d'outils pédagogiques pour un large public (panneaux d'information pédagogiques aux entrées des gorges de la Save, fiches pédagogiques pour devenir observateur de la biodiversité, exposition, conférences, préparation de bénévoles pour la fête de la nature (mai 2016).

Divers intervenants pourraient participer à cette étude pour des points particuliers à traiter (géomorphologie, archéologie, activités sportives...) afin d'associer les usagers, les associations locales, les intervenants sur le site (Conseil Général, ONF, Syndicat Save-Gesse) à une réflexion sur l'importance de préserver un espace naturel exceptionnel dans le Comminges.

Plan National d'Action en faveur des plantes messicoles.

Le Conservatoire Botanique Pyrénéen propose, dans le cadre du nouveau dispositif de financement des projets par la Région Midi-Pyrénées, une déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des plantes messicoles pour 2015-2016, dans la logique du plan régional sur lequel nous avons travaillé ensemble jusqu'en 2011.

Il s'agit d'une part de compléter la connaissance des cœurs de biodiversité et des continuités écologiques, d'autre part d'affiner un indicateur de biodiversité basé sur les plantes messicoles.

Il s'agira ensuite de favoriser la conservation *in situ* des plantes messicoles, qui passe par un appui fort aux agriculteurs, gestionnaires de cette biodiversité, et à leurs organisations professionnelles, aux services de collectivités et aux acteurs du développement rural. Cet appui sera apporté par l'organisation de journées techni-

-ques sur le terrain, la mise à disposition d'outil(s) de communication permettant de valoriser les pratiques des agriculteurs respectueuses de la diversité floristique, dans l'activité globale de l'exploitation, la diffusion d'outils de connaissance des enjeux et d'évaluation et d'une fiche technique de pratiques favorables.

Enfin, des actions concrètes, et visant à la restauration d'habitats de culture accueillant une diversité floristique à haute valeur naturelle seront menées (restauration partenariale en vigne et/ou verger du site de Couxas (82), accueillant la station la plus remarquable de tulipe de Perse de la région Midi-Pyrénées, appui à la mise en place d'une filière de production de graines de plantes messicoles bénéficiant du label national « Vraies messicoles ».

Accueil de stagiaires (ENSAT)

Ce projet tutoré porté par des étudiants de l'ENSAT vise à étudier la problématique de la réouverture de la carrière d'Arguenos et de ses impacts. La mission débutera par l'analyse de l'étude d'impact et le lancement d'une campagne de sensibilisation.



Une messicole : la Legousia miroir de Vénus.

Projet de partenariat avec le lycée agricole de Saint-Gaudens

Le Lycée agricole de Saint-Gaudens pour répondre à ce projet de partenariat dans le cadre d'un programme financé par le Ministère de l'agriculture pour développer l'agro-écologie.

Nature Comminges a déjà coordonné une étude sur les prairies naturelles et les zones inondables du Nord-Comminges entre 2007

et 2009. Les actions proposées visant à valoriser l'agro-écologie, sa mise en œuvre et son intégration pédagogique au sein de l'exploitation du lycée agricole, serait une continuité des actions déjà entreprises.,

Il serait possible d'envisager un partenariat autour des actions suivantes :

***réaliser des inventaires** visant à donner des indicateurs de biodiversité, qui viendraient se posi-

-tionner au même niveau que les indicateurs technico-économiques classiques dans le suivi de l'exploitation et qui entreraient donc davantage en ligne de compte dans les prises de décisions. Des comptages réguliers, par exemple, permettraient de suivre l'évolution de la biodiversité sur les parcelles en fonction des conditions d'utilisation (intensité du pâturage ou fertilisation, par exemple). Au-delà de l'intérêt technique pour notre ferme, l'intérêt serait aussi de communiquer sur les résultats et sur l'intérêt de la démarche pour les agriculteurs du territoire, ou de mettre en place un circuit de visite des parcelles si certaines stations paraissent intéressantes ou surtout de sensibiliser nos jeunes aux sciences naturalistes qui permettent une connaissance plus précise du ou des milieux qu'ils travailleront à l'avenir.

***réaliser des interventions pédagogiques** en accompagnant des élèves du lycée agricole pour les sensibiliser à la biodiversité, réaliser des panneaux pédagogiques.

Programme Aires urbaines

Le Conservatoire Botanique pyrénéen nous sollicite aujourd'hui pour participer à un projet pour 2015-2016 qui concerne les grandes aires urbaines de Midi-Pyrénées définies par l'INSEE : Toulouse, Tarbes, Montauban, Albi, Rodez, Castres, Cahors, Auch, Pamiers, Saint-Gaudens, Castelsarrasin, Figeac, en raison des très fortes pressions qui s'exercent dans ces zones et aux menaces qui pèsent sur les stations d'espèces rares et/ou protégées. Il consiste aussi, à donner plus de visibilité, à fédérer et à valoriser des actions qui sont menées d'ores et déjà par des associations. Pour ce programme, le Conservatoire sollicite Nature Midi-Pyrénées et le Conservatoire des Espaces Naturels (associations d'envergure régionale, structuration et partenariats correspondant au mieux aux demandes de la Région). Il a tenu également à solliciter l'ANA, Nature Comminges et l'ABG pour un partenariat sur les aires urbaines concernant nos territoires d'investigation. L'objectif du projet est de disposer de connaissances permettant d'identifier et de restaurer des coeurs de biodiversité en zone urbaine et de favoriser un suivi.

VEILLE ÉCOLOGIQUE

Création d'un observatoire des forêts commingeoises

FNE Midi-Pyrénées et Nature Comminges souhaitent développer un observatoire des forêts, pour assurer des missions d'inventaire, de veille écologique et de sensibilisation. Cet observatoire de la forêt Commingeoise a pour objectifs de :

Réaliser un état des lieux au niveau fonctionnel, écologique, de manière à :

-Approfondir et mettre à jour une base de données associative d'espaces forestiers à forte naturalité et d'espèces forestières sensibles;

-Approfondir le diagnostic écologique réalisé dans le cadre des sites Natura 2000 du Comminges, notamment en ciblant les habitats forestiers et les espèces d'intérêt patrimonial identifiés mais quelquefois non protégés ;

- Croiser les données naturalistes avec les projets d'aménagements forestiers et touristiques sur les zones sensibles (sites NATURA 2000 notamment).

-Renseigner la base de données BazNat de l'association Nature Midi-Pyrénées, afin développer des suivis d'espèces et des actions de veille écologique sur le terrain.



-Aboutir à la création d'îlots de vieillissement forestiers pour préserver des milieux forestiers remarquables dans le réseau Natura 2000 ;

-Mettre en œuvre des actions de veille écologique, notamment grâce à l'examen en amont des plans d'aménagement forestiers, et ce grâce à la coopération avec différents organismes et communes ;

-Sensibiliser les publics au thème de la forêt, à travers l'organisation de réunions de restitution/information à destination des partenaires techniques. La réalisation de supports d'information à destination des principaux acteurs du territoire, organisation de sorties « nature », rédaction d'articles, mise à jour du site internet de l'association Nature Comminges.

COUEILLES De nombreuses surprises

PATRIMOINE

Comme il se nomme lui-même, Julien de Coueilles, est un personnage avec un cursus atypique. Il est employé dans un magasin d'attachement et derrière sa longue barbe blanche se cache un jeune homme de souvient-dix ans. On se lie très vite de sympathie pour cet homme, Julien Bisognin, qui a vécu de 1964 à 1981 dans ce village, dans la ferme familiale, avant de partir travailler dans la région parisienne. Car déjà, à cette époque, il était difficile pour un jeune diplômé de trouver du travail sur place. Durant quarante années, il travaille chez un grand équipementier automobile dont il a rejoint le service de la direction des bureaux de recherche et développement, avec 150 techniciens et ingénieurs dans son service, avec un budget de 1,2 milliard de francs par an. C'est dire l'ingéniosité de cet homme qui a débuté dans un centre d'apprentissage de Somain, où il a appris l'utilisation de l'ordinateur et du microprocesseur. Il a travaillé pendant dix ans dans de magnifiques usines. D'ailleurs, lors des Journées du patrimoine, deux de ses réalisations ont été exposées dans la ferme. Une scène rurale de 5x2m.

MONTESQUIEU GUILTAUT

PRONOMADE(S)

Dimanche 22 septembre à 16h30 et à 18h30, deux représentations de 25 minutes, de Pronomades chez vous. Cadeau cirque dans le paysage par le Cirque Bourgeois. Le but n'est pas de faire du spectacle mais de faire découvrir aux hommes jeunes et lauriers dans une sorte de ballet aérien. Spectacle gratuit, tous publics.

LA GAZETTE DU COMMINGES du 18/09/2013 (extra)

LA GAZETTE DU COMMINGES N° 300

La semaine à Saint-Gaudes

Nature Comminges «n'a rien contre» le PPRT

SECURITE La concertation sur le plan de prévention des risques technologiques de Fibre Excellence se poursuit. Après avoir donné la parole aux riverains, la Gazette interroge un représentant de Nature Comminges. L'association environnementale le valide totalement.

«On n'est d'accord dans nos bottes. Quand ça ne va pas, on le dit. Et ce plan de prévention des risques technologiques de Fibre Excellence, on n'a rien contre».

Voilà le début de la discussion avec Joseph-François Pelissa, vice-président de Nature Comminges et membre du comité local d'information et de concertation, qui se réunit au moins une fois par an autour du sous-préfet et des représentants de Fibre Excellence pour faire le point sur la situation. «Le PPRT, c'est la loi et ça a été mis en place après AZE qu'on connaît bien dans la région. On ne va pas être contre la loi, d'autant plus que tout a été fait dans les règles». Pour ce qui est des premières de sécurité, dont les riverains se plaignent, cet ancien ingénieur déclare: «ils ont été déterminés dans la région, par des ingénieurs, des gens qualifiés. Je comprends bien sûr les riverains dont les terrains sont

gelés, mais le risque existe et je pense qu'on peut difficilement resserrer ces périmètres». Le militant associatif ajoute: «Pour ce qui est des questions de pollution, et je parle là de l'odeur pour laquelle nous avons déposé une plainte, je dois dire que Fibre Excellence a réalisé de gros efforts sur la base des mises en demeure qui lui ont été assignées. Le niveau de pollution est revenu dans les normes depuis le début 2013, on est bien loin des durées et des concentrations atteintes en 2011 et 2012, au plus fort de notre action». En conclusion, l'homme ajoute d'ailleurs: «je remercie les signataires de la pétition qu'on avait lancée à ce moment-là. Les gens ne voulaient pas signer pour ne pas faire de mal à la sacro-sainte usine. Mais tout le monde doit respecter la loi».

CZ > Jusqu'au 30 septembre, des livrets sont distribués en mairie de Saint-Gaudes. Miremont et Valentin, où tout le monde peut donner son avis.



Les membres de Nature Comminges lors du forum des associations de septembre 2012.

«Je ne tends pas l'autre joue»

Voilà bientôt 12 ans qu'AZF a explosé, voilà bientôt 12 ans, donc que la vie de ce Comminges a basculé. Joseph FINDERER se souvient: «Je faisais des examens, à l'intérieur, à l'hôpital Rangueil. J'ai été projeté plusieurs mètres plus loin, et je me suis réveillé à l'extérieur où on m'avait transporté». Lui l'assure: «A ce moment-là, j'ai respiré un nuage de gaz lourds. Quelques années après, s'est déclaré un cancer des muqueuses. Depuis, on m'a retiré la vessie, la prostate, l'urètre... Je n'ai plus une vie d'homme normal». Lui en veut à «plusieurs médecins de Saint-Gaudes qui n'ont pas su bien me soigner». Voilà une des causes de son départ du Comminges. Mais la principale des causes, c'est «cette usine la colossale. Quand vous avez vécu un événement qui a complètement changé votre vie, vous faites en sorte de vous éloigner de ce qui peut être la source du même mal», déclare-t-il. Alors, «j'ai démenagé loin de ces usines. Je ne tends pas l'autre joue...». Et, quand on lui parle de la mise en place du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Fibre Excellence, M. FINDERER répond: «C'est une très bonne chose. Il faut que les gens comprennent qu'il y a un risque et qu'ils doivent s'en protéger».

DEPECHE SIDAUCHE 23 19A

SAINT-BÉAT Le gypaète barbu sous protection rapprochée



Tous ont joué le jeu et ont consenti des efforts pour la protection et la préservation du gypaète barbu. (Photo DOMO C.T.)

En Europe, on dénombre moins de 200 couples de gypaètes barbus dont 152 couples sont localisés dans le massif pyrénéen franco-espagnol. A savoir que la Haute-Garonne abrite deux couples de cette population de vautours dont un sur le territoire de Saint-Béat. Dans le cadre d'un plan national d'action, validé par le ministère de l'écologie, et suite à une démarche de concertation locale sur le canton de Saint-Béat menée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Pyrénées Vivantes, 12 signataires ont été en mars à la mairie de Saint-Béat une convention de gestion consacrée à ce rapace, rare et menacé. Depuis 2012, Romain VIAL, chargé de mission auprès de la LPO, a animé des discussions entre les acteurs locaux qui ont compris les enjeux et toute l'importance de préserver la zone de reproduction du couple de gypaètes qui se trouve sur leur territoire. Chasseurs, randonneurs, parapentistes etc. Cette convention vient ainsi formaliser les accords négociés avec la Communauté de communes du canton de Saint-Béat et les deux communes concernées, les parapentistes du club «les Ailes du Mouris» et les chasseurs de Saint-Béat afin de préserver la quiétude de la zone en question. C'est avec l'appui de l'Office national des forêts, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, et l'association Nature Comminges que cette convention a pu aboutir. « Cette convention n'est pas figée. Elle est signée pour 1 an et renouvelable sous tacite reconduction », indique Romain Vial. Autrement dit, cette convention, chasseurs, randonneurs, parapentistes... ont consenti des efforts pour la protection et la préservation du gypaète barbu. G.F.

SAINT-FRAJOU Une plainte contre les travaux du circuit



Un tracé qui serpente dans les collines commingeoises. (Photo DOMO, Yveline Charente-Sénes)

Les associations FNE Midi-Pyrénées et Nature Comminges ont déposé auprès du Procureur de la République de Toulouse une plainte contre la réalisation - en toute illégalité - de travaux de terrassement visant à aménager un circuit automobile dans la vallée de l'Aussouze. Ce circuit de 40 hectares dédiés à l'agriculture et à proximité immédiate d'un site inscrit en Z.N.I.E.F.F. (zone de lac de Fabas). Aucun permis d'aménager > Ces travaux de terrassements ont été réalisés sur une largeur de 8 m à 10 m, sur une bande de roulement en vue de recevoir du béton bitumineux au fort impact visuel et écologique. Ils sont destinés à la pratique des loisirs motorisés. Pour autant, aucun permis d'aménager n'a jamais été délivré. C'est pour cette raison que les agents de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-

Garonne ont dressé un procès-verbal dès octobre 2013. », explique Guillaume Castaing, président de l'association Nature Comminges. Outre l'absence d'autorisation d'urbanisme, ces travaux sont situés sur des parcelles agricoles et naturelles du PLU de Saint-Frajo qui interdirait tout aménagement à des fins de loisirs motorisés. Cette violation du document d'urbanisme a d'ailleurs conduit la commune à signer un arrêté interruptif de travaux. Malgré cette grave infraction, une demande de modification du règlement du PLU est actuellement instruite, ceci afin de régulariser les travaux. Nos trois associations ouvrent activement pour la bonne application du droit de l'environnement sur le territoire de notre région. Des lors, elles attendent une stricte application de la loi en vigueur et souhaitent la remise en état du site et non une simple modification du PLU qui aurait pour effet d'entériner un

des règles d'urbanisme prévalant l'environnement. Et le président de l'association Nature Comminges de conclure par ces mots: «Le passage en force et la stratégie qui fait accomplir à l'œuvre dans cette affaire sont inacceptables. Le territoire de la vallée de l'Aussouze, aussi bien en termes d'usage humain que de protection du patrimoine naturel, mérite mieux!». Ne pas modifier le PLU Questionné sur le sujet, Georges Tomas, maire de Saint-Frajo explique: «Il n'est pas question de modifier les règles du PLU. D'abord, nous n'en avons pas le droit. Le propriétaire du circuit a demandé une régularisation pour continuer les travaux. Cela lui a été refusé et maintenant c'est aux mains de la justice, pour la remise en état du terrain, c'est le tribunal qui va décider. La municipalité maintient que le circuit n'aboutit pas et elle est du côté de la loi. Depuis le début, nous sommes du côté de la loi. C'est nous qui

UNE PÉTITION EST LANCÉE

Un groupe de citoyens contre le circuit «s'est créé à l'automne dernier. Des habitants de Saint-Frajo bien sûr mais aussi de Salherm, de Lillaud, d'où la vue est également impactée par ce circuit. Il y a aussi des personnes qui viennent d'ailleurs et qui sont pour que la nature soit préservée. Une pétition a été lancée et a déjà recueilli plus de 500 signatures.